

Sommaire

Crédit photos :

p. 2-3 :
Eric Tamisier

p. 2, 22-24 :
Alain Pantel

p.20 :
entreprise Germain

p. 20 :
Odile Rival

p. 12-16 :
Alain Ventura

p. 21 :
Centre de loisirs Méli-Mélo

p. 52 :
Association des métiers d'Art

Sommaire

p.3- Edito
Chantier et rencontres

p.4- Brise municipale
S'engager en 2014 pour être élu local

p.6- Dans l'œil du cyclone
Antoine Velay (deuxième partie)

p.12- Bise-Art, Blizart
Ça plane pour eux !

p.17- L'air de rien
**Pour ceux qui préparent leurs semis au jardin
Des placements solidaires pour développer
l'économie locale
Un beau trait d'union**

p.21- Tourbillon
Un été au centre de loisirs

p.22- Aura Rossa
**E se las fedas, elles tanben, avián signat per
une generacion X ,Y**

p.25- Ah Lisez
Patrick Pelloux

p.26- Tempête de délibérations

p.48- En coup de vent

p.51- Plume au vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert,
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,
Jacques et Julie Hugon, Maurice
Jeannet, Annah Lantieri, Magali
Martinez, Daniel Mathieu, Marie-
Claude et Christian Mestre, Roland
Mousquès, Josette Roux, Éric Tamisier,
Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel,
Étienne Passebois, Michel Riou, Odile
Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel
Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :
Cette revue est distribuée gratuite-
ment aux administrés de Saint Andéol
de Clerguemort et de St Fréal de
Ventalon ainsi qu'aux résidents perma-
nents de Saint Maurice de Ventalon,
du Pont de Montvert et de Fraissinet
de Lozère à leur domicile sur les trois
communes. Pour un envoi à une autre
adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros/an

Abonnement de soutien :
25 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« mairie de St Fréal de Ventalon »,
et adressés à mairie de St Fréal de
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



Chantier et rencontres

Qu'en penseraient ceux et celles qui ont été inhumés sous le grand tilleul de l'Espinas, bien avant que les bâtiments ne tombent en ruine ?



Que diraient-ils de tous ces nouveaux prénoms, de tous ces jeunes bénévoles : Bana, Gizem, Bengu, Hyunzin, Uros, Heetoe, Kihoon, Milos, Duo, Danielle, Mikaela, Diego...

Venus apporter, le temps d'un chantier, leur jeunesse, leur soif de découverte, de rencontre et leur participation à une œuvre collective.

Il y a des moments de « parenthèse enchantée » où tout converge pour que l'action se passe au mieux.

Bien sûr il y a la volonté : celle des élus, des décideurs, des financeurs.

Il y a l'offre de ceux qui participent bénévolement pour créer un camp-abri suffisamment confortable pour vingt personnes pendant trois semaines, où il ne manquait qu'un chat pour hanter le lieu.

Ensuite il y a les bénévoles avec leurs envies d'implication et de partage, qu'encadrent ceux qui vont faire que travail, moments de détente et vie au quotidien se passent le mieux possible.

La parenthèse enchantée c'est quand les camions marchent bien, que la tâche à accomplir malgré l'inexpérience et les courbatures, reçoit le boum de l'énergie. Les sourires sont là devant les murs qui se redressent.

Alors la ruine se vide, crache de-ci, de-là une jolie bouteille de verre, une galoche en cours de fossilisation, de vieux outils rouillés.

Elle attend la venue de Raymond Chapelle de Poussiels, qui en quelques mots décrit la vie des derniers habitants de l'Espinas, à des Coréens de Séoul, des Turques d'Ankara, des Serbes de Belgrade, une Chinoise de Pékin, venus pour faire apparaître les barres de schiste du sol.

Alors merci pour ce travail de fourmis prélude à « l'école de la Pierre Sèche » et au bistrot de l'Espinas. Peut-être que celles et ceux qui sont sous le grand tilleul diraient que c'est un éternel recommencement !

■
Eric Tamisier

L'action municipale du mandat en cours

En cinq années avec le conseil municipal, nous avons eu le pouvoir de mettre en œuvre une action au service du développement de la commune :

- Voirie et patrimoine : Un pont routier en pierre de schiste maçonné à la chaux a été reconstruit. Nous avons assuré une qualité d'exploitation par les travaux de chaussée, mais aussi les élagages et curage de fossé.

- Économie rurale : À l'Espinas, la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère (maître d'ouvrage) et les Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche ont lancé avec l'appui de la commune un projet d'école de la pierre sèche. Ce projet va, je le pense, être structurant pour l'avenir de la commune et du plus généralement du territoire. Nous suivons par ailleurs avec intérêt et soutien les projets des uns et des autres germer et se développer.

- Rencontres et lien social

- L'ouverture du bistrot avec Armelle et Thibault et Bois 2 Mains et la vive activité sociale et culturelle suscitée par l'association Epi de Mains et de multiples partenaires, le chantier international avec Solidarité Jeunesses, la mairie et la communauté de communes, sont autant d'éléments qui contribuent à faire de l'Espinas un point de rencontres et de brassage pour la population locale et les visiteurs. Nous avons suscité et soutenu avec les associations locales (Pelous, Yeti, Ceven' Afrique, Rendez-vous de Lézinier) plusieurs fêtes des voisins ou événements à Lézinier. Ces événements ont à chaque fois été un vecteur de rencontres et de lien pour les habitants de la commune.

- Accueil et maintien des populations

- Le choix de céder un mas en ruines (maret à côté de Vitaternes) et des terres à un jeune couple de porteurs de projet : Pierre Fabre et Émilie Mermet va dans le sens de l'installation de nouveaux arrivants. Nous avons encore plus à faire en ce

domaine, d'autres porteurs de projet, actifs récemment arrivés sur le territoire cherchent à s'installer et il est de l'intérêt de la collectivité d'aider en ce sens : maîtrise foncière, logement social, solutions juridiques pour donner un cadre à l'habitat léger. La commune a déjà engagé un chantier important en ce sens avec l'acquisition de la maison Rouverand, dont il faut désormais mener les travaux de rénovation. L'école de St-Frézal, la crèche et l'accueil de loisirs de Trait d'Union, mais aussi les services permettant le maintien à domicile pour les personnes âgées et dépendante sont des éléments vitaux qu'il faudra préserver et développer pour rendre notre territoire plus attractif et plus vivant. Je pense qu'il reste encore beaucoup à faire en ce domaine. Cela dépendra en partie de la commune, mais aussi de la communauté de communes.

- Sécurité incendie : grâce à la perspicacité de Jean-Claude Dautry et Pierrette Coudert, la commune a convaincu ErDF d'engager l'enfouissement de la ligne aérienne HTA 20000 Volt entre Poussiels et Loubreyrou. Ces travaux à la charge d'ErDF vont sensiblement diminuer les risques de dépôts de feu. Ils ont aussi été une opportunité pour la commune d'enfouir un tuyau d'eau le long de la VC1 entre Poussiels et Lézinier. Ce tuyau permettra à l'avenir de sécuriser et de développer l'accès à l'eau potable nécessaire au développement de la commune.

Équipe des agents municipaux aujourd'hui, l'équipe des agents municipaux composée de Sandra Laurain au secrétariat, d'Éric Tamisier et de Roland Madec aux travaux municipaux, assure par son travail et son engagement un appui indéniable aux élus. Je manifeste à chacun une grande reconnaissance car au-delà de l'efficacité professionnelle, c'est un état d'esprit d'écoute et de service rendu à la population qui est à l'œuvre.

La professionnalisation des agents qui va de pair la modernisation de leurs outils et conditions de travail permet aux élus de se consacrer à leur fonction première d'élus locaux. Qui est de nouer les partenariats, initier les projets, dialoguer avec les administrations, suivre

les travaux des entreprises, assister aux réunions de communauté de communes, office de tourisme, syndicats divers et variés, trouver des solutions aux problèmes d'eau, de chemin...

S'engager pour 2014-2020

La fonction de maire apporte un réel pouvoir de rendre service à la collectivité, de développer l'économie rurale de la commune, de mettre en œuvre des projets d'installation et le maintien des populations. C'est une fonction qui donne un pouvoir de créativité pour concevoir et mettre en œuvre des projets utiles socialement et innovants. La satisfaction que donne le « pouvoir de »..., l'impression d'arriver pas à pas à faire évoluer les choses dans le bon sens, tout ceci fait que je souhaite poursuivre mon engagement actuel d'élus locaux ; cet engagement pourra se poursuivre si le mandat m'en est de nouveau confié.

Vous l'aurez donc compris, en 2014, le conseil municipal devra être renouvelé. Il y aura une équipe et un projet municipal à construire. Il faudra élire 11 conseillers soit deux de plus qu'aujourd'hui. Dans la continuité de l'existant, il est important que le conseil soit représentatif de la diversité de la commune : conseillers déjà en exercice et nouveaux, femmes et hommes – jeunes et moins jeunes – permanents et secondaires... Il faudra trouver des candidates et des candidats concernés par l'action municipale, curieux de connaître une nouvelle expérience, et prêts à consacrer - un peu, ou bien beaucoup voire à la folie -, de leur temps et de leur énergie pour la commune. J'invite donc les bonnes volontés à méditer leurs vocations pour se proposer aux suffrages des électeurs. L'ouvrage d'Émile Savary est disponible et on peut le commander par internet¹. Je suis confiant dans le fait que Saint Andéol de Clerguemort trouvera une équipe municipale concernée et motivée pour poursuivre une politique du vivre ensemble, d'installation et de maintien des populations.

Camille Lecat
maire de Saint-Andéol de Clerguemort

¹ Le « métier » d'élus locaux - *Repère pour se situer et agir* - Émile Savary - Édition Chronique Sociale - 2007

beaucoup de nouveaux convertis penchent toujours du côté de la Réforme.

1689 : le vicomte du CHAYLA, frère de l'abbé alors à Saint-Germain-de-Calberte, résidant lui au Pont-de-Montvert, décidé à en découdre avec les insoumis, veut en finir avec les attroupements.

Antoine VELAY revient sur la période antérieure aux « événements » : « J'avais omis que M. le vicomte du CHAYLA, frère du dit sieur abbé, avec beaucoup de troupes, voulait mettre le feu au dit Pont, si Monseigneur de BROGLIE ne l'en eût empêché; ensuite on laissa les troupes au Pont, en pure perte. »

Il nous faut citer, à ce sujet, des passages de la lettre écrite au Pont-de-Montvert le 16 septembre 1689 par M. le vicomte du CHAYLA s'adressant à M. du ROC. L'objet est celui-ci : « battues à faire pour dissiper les attroupements protestants. Récompense pour la prise d'un ministre et d'un prédicant. »

Extrait : « Dimanche après-demain vous partirez, Monsieur, avec toute votre compagnie, sous prétexte de quelque chasse au sanglier et vous battrez tous les bois et lieux suspects [...]. Il faut marcher avec précaution comme si l'on devait trouver des ennemis en état de charger vigoureusement. Il faudrait que vous partiez dimanche au point du jour pour cette chasse. Mais s'il pleut, ce serait inutile et dangereux [...]. »

Post-scriptum : « 500 écus d'or en espèces à qui prendra un ministre et 500 livres pour un prédicant, le tout comptant. »

Citations : livre *Le Pont-de-Montvert*, un bourg lozérien, Simone CROS-ALLIER, 2006, p. 80-81, d'après copie d'Émile SERVIÈRE.

1695 : Lettre de M. du MONTEIL procureur de Monseigneur le Comte du ROURE à M. Antoine VELAY cultivateur et notable à Grizac. Rédigée dans un style remarquable, propre d'ailleurs aux gens de qualité de l'époque,

elle réussit à évoquer en quelques lignes à la fois une société, les incertitudes d'une existence et une étonnante demande...

« Barjac, le 3 janvier 1695

Je vous souhaite, monsieur, une bonne et heureuse année, et je vous assure toujours de mes meilleurs services.

Je vous envoie une lettre de Monseigneur l'Abbé du CHAYLA, c'est tout ce qu'on peut faire pour le présent, les privilèges n'ont rien de commun avec les affaires du temps, si vous étiez resté dans la foi du Pape Urbain il intercèderait pour vous aujourd'hui. Il faut prendre patience et attendre du temps plus favorable.

Je n'ai pas voulu parler à Monseigneur de l'affaire que vous avez fait de ses terres parce que vous ne dites pas combien vous les avez affermées; tâchez d'affirmer l'autre et faites-moi savoir à combien se porte le tout. Il est toujours bon d'augmenter.

Vous recevrez une lettre de Monseigneur le Gouverneur d'Alais. Monseigneur le viguier votre frère en veut une autre, je la lui enverrai quand il voudra y aller. Je vous prie de lui faire mes compliments quand vous en aurez l'occasion.

Je vous remercie de vos bons beurrés. Je n'ai pas reçu les fioles de liqueurs.

Je vous prie de faire chercher dans votre quartier de la chair de loup fraîche ou salée pour monsieur de BEAUVOIR qui est fort incommodé. Si vous en trouvez de la fraîche, il faut la faire saler et me l'envoyer par la première commodité à Saint-Ambroix.

Je suis, monsieur, entièrement à vous.

À la fois courtois et indulgent, M. du MONTEIL se montre ferme avec son correspondant : n'ayant pas embrassé naguère la foi catholique, il en subit naturellement les inconvénients. La lettre révèle les liens qu'Antoine VELAY entretient avec les hommes de pouvoir. À noter qu'à cette date il joue le rôle d'intendant pour les propriétés du Comte.

Évocation des événements qui furent le point de départ de la guerre des Camisards

• **Le 26 juillet 1702**, M. l'abbé du CHAYLA fut « cruellement assassiné dans la maison de M. ANDRÉ par des gens inconnus, à réserve d'un nommé Esprit de Magistavols, près de Barre, et cela sous prétexte de quelques prisonniers qu'il tenait dedans et qu'il offrit de lâcher [...] »

Ayant décrit brièvement la scène, il poursuit : « Il y eut plusieurs autres personnes mortes, tuées par eux, les malheureux rebelles et après furent à Frutgères tuer M. le curé REVER-SAT, brûler la maison où il habitait et encore furent à Saint-André-de-Lancize tuer le curé et le maître d'école et après au château de la Devèze où ils tuèrent la mère, la fille et autres sans aucun sujet non plus que des autres. »

• La réaction militaire des autorités

« Cette malheureuse entreprise fut découverte et on manda des troupes de Barre au nombre desquelles était le nommé POUL, capitaine de compagnie franche, lesquels trouvèrent ces malheureux au-dessus du dit château qui reposaient et ils furent presque tous tués ou pris et surtout le nommé Esprit [...] »

Antoine VELAY évoque la mort cruelle d'Esprit SEGUIER « conduit à l'endroit où il avait commis ce crime énorme ».

Le choix des mots et leur sens probable :

- « les malheureux rebelles » : des gens méchants, vils, méprisables ;

- « cette malheureuse entreprise » : une action aux conséquences désastreuses, funestes, incalculables ;

- « ces malheureux » : peut-être ici une hésitation entre mépris et pitié.

• L'apaisement en vue

« Dans la même année, le roi envoya le maréchal de Villars pour commander dans la province qu'il fit si bien qu'il fit rendre les troupes rebelles par la voie de la douceur¹. »

• La reddition

« En 1704 à la Saint-Michel les rebelles se rendirent et on donna au nommé CAVALIER un régiment, les autres ayant eu la permission de sortir du royaume et les autres tués ou brûlés. Ledit CAVALIER s'en alla en pays étranger peu de temps après.

En même temps vint un ordre du Roi de se retirer chacun chez soi, ce que nous fîmes à la fin de novembre de ladite année, ayant vu pendant le dit temps des choses effroyables, de gros villages où il ne restait que la moitié du peuple.

Il n'était pas permis de sortir des lieux où l'on s'était réfugié, sans risquer sa vie et sans pouvoir secourir ceux de la campagne, nul n'avait permission de cuire que dans les lieux réservés et après avoir cuit du pain, il fallait une permission du commandant pour en sortir quelque peu, et cela afin qu'on ne donne aucune subsistance aux rebelles. Et, étant retournés chez nous, avec bien de la peine, j'ai remis nos bestiaux et nos meubles. »



Habit des Médecins, et autres personnes qui visitent les Pestiférés. Il est de marroquin de l'écarlate, le masque a les yeux de cristal et un long nez rempli de parfums

¹ Souligné par nous.

Un mal qui répand la terreur

La peste de 1720, la dernière que notre pays eut à connaître, donne l'occasion à notre témoin privilégié d'exposer avec précision le déroulement de cet épisode dramatique qui va bientôt toucher le Gévaudan. Les autorités réagissent. C'est d'abord un appel à la population, puis le recours à l'armée chargée de relayer ici les paysans qui montaient la garde le long du Tarn. Dès lors, il va falloir loger la troupe. « Cela nous coûta beaucoup », écrit-il. Naturellement c'est à VELAY que l'on s'adresse pour transporter depuis Barre des couvertures pour les soldats. Mais lorsqu'il faut les rapporter, on s'aperçoit qu'il en manque trois. « Volées par des soldats » dit notre témoin qui devra finalement les payer !

Mémoire de l'année de la peste

« En 1720, immédiatement après la foire de Beaucaire qui est le 22 juillet, la peste fit les premières victimes à Marseille, elle gagna rapidement Aix, Tarascon, Arles et ensuite Toulon. Dans ces villes la mortalité fut énorme. L'Intendant de la province y ayant envoyé Maître CHICANAUD, grand médecin de la ville de Montpellier et autres. Monseigneur l'évêque de Marseille n'a jamais quitté de voir ses malades bien qu'obligé de changer trois fois de domestiques parce qu'ils étaient morts.

« En 1721 un homme qui avait été condamné aux galères vint au village de Corrégac près La Canourgue et porta ce malheureux mal au village de Corrégac ; tous les habitants ou presque sont morts de la peste. On brûla le village, effets et meubles qui restaient et habilla de neuf les quelques personnes qui restaient, leur faisant faire quarantaine loin du village.

« Monseigneur M. le duc de ROQUELAURE nous envoya le 14 août 1722 deux compagnies du régiment de la Couronne pour faire retirer les paysans qui faisaient la garde (contre la peste) le long de la rivière du Tarn, qui restèrent jusqu'au 13 décembre de ladite année, ayant deux capitaines

logés à notre maison appelée del Fabre et les lieutenants logés chez BOISSIER-BARRÈS et les compagnies chez les autres gens. Ces deux compagnies nous ont coûté beaucoup. Ayant été obligé d'aller chercher à Barre chez M. CAMPREDON Subdélégué de M. l'Intendant douze couvertures petites pour les donner aux gens qui n'en avaient point pour couvrir les soldats et, après, les troupes retirées, il fallut rendre les couvertures, et les soldats en partant en volèrent trois.

« Et quelqu'un de La Canourgue ayant apporté de la laine, il apporta en même temps ce méchant mal dans la localité. Monseigneur l'évêque de Mende envoya immédiatement à La Canourgue le médecin BLANQUET pour les secourir, ensuite le Roi ou Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, y envoya de Paris deux médecins pour se joindre au sieur BLANQUET. On y envoya encore quantité de troupes pour empêcher que personne ne sorte de la ville. Monseigneur M. le duc de ROQUELAURE, commandant en chef dans la province du Languedoc, y envoya un lieutenant général nommé ROTO pour commander de Mende au nord de Chanac ou du Château de Montferrand, près de ladite Canourgue ; qu'il y fut envoyé M. de BERNIS gouverneur d'Alais qui restait à Chanac chez M. BERTRAND et donnait les avis aux puissances de tout ce qui s'y passait.

« Il y avait six soldats de la garnison d'Auxillac près La Canourgue qui s'étant abandonnés à prendre un mouton du troupeau de Corrégac, la crainte qu'on eut que cela ne communique le mal, ils furent sur le champ passés par les armes et enterrés avec tous leurs habits et tout ce qu'ils portaient et l'on mit quantité de chaux dessus.

« Le mal se communiqua à la ville de Marvejols et autres petits endroits, ce qui fut cause que le Roi prohiba tout le Gévaudan au nord de la rivière du Tarn et à l'ouest de celle de l'Allier, faisant la séparation du pays qui pouvait « commercer », cela s'étendait jusqu'au Rozier et même par un ordre de M. le duc de ROQUELAURE aux paroisses

L'Hermet, Grizac, Le Villaret, Champlong, Simone CROS-ALLIER, p. 203

Désinfection, transports d'étoffes et marchandises en Gévaudan :

- Règle pour la quarantaine : durée, de 40 jours quand la marchandise est apportée par les propriétaires ou conducteurs, de 20 jours dans les autres cas.

- Dispositions concernant les tissus : cadis teints ou blancs, impériales² ou autres étoffes de laine : seront déseballées et emballages passés à l'eau bouillante et alun³ ou soufre.

- Des parfums pour conjurer le risque de propagation de la contagion par des personnes.

Parlant d'un homme, de ses aides et d'un soldat, un délégué des autorités peut écrire : « Je les ai fait parfumer avec leurs habits et hardes et fouritures de lits. » 13 novembre 1722, archives départementales de l'Hérault.

Ordre de M de BERNAGE Intendant du Languedoc, 1723 :

liste des produits à distribuer aux communautés attaquées par la contagion : remèdes, goudron, poix noire, savon, riz, parfums, eau-de-vie, huile d'olive, vinaigre, couvertures et autres provisions. 1723, archives départementales de l'Hérault.

Le rôle d'Antoine VELAY et ses commentaires

C'est lui qui loge deux capitaines commandant les deux compagnies venues se substituer aux paysans chargés jusqu'alors de monter la garde le long du Tarn : ils occupent l'habitation appelée *del Fabre*, nom que l'on retrouve sur l'ancien cadastre de 1813 et qui correspond à la maison COMBES. On notera sans surprise que le choix des lieux réquisitionnés a un lien direct avec le niveau social des propriétaires et la qualité des logements.

L'objectif du roi Louis XV et des responsables politiques et religieux de l'époque est clair : tenter d'empêcher la propagation de l'épidémie, protéger les populations et permettre la poursuite de l'activité économique, autant que faire se peut.

² Impériale, ou serge impériale, de qualité supérieure



On est impressionné

par la mobilisation mise en œuvre, l'organisation, la maîtrise dont font preuve les autorités. Grâce à l'importance des moyens déployés et peut-être aussi à une part de chance, notre petit territoire échappa au fléau. Ce fut la dernière peste. Bien sûr, cela exigea des dépenses considérables dont certaines durent être supportées par les populations : ainsi en est-il de ces baraques construites pour loger les soldats le long du Tarn et des chandelles ou du bois à fournir.

Antoine VELAY se plaint de la charge particulière qui lui incombait et qui avait un coût : en sus des déplacements à Barre, il dut finalement payer les couvertures destinées aux militaires ! L'homme est amer. Cependant n'a-t-il pas quelque fierté à voir ses capacités et son autorité reconnues ? C'est lui que SÉLESTAT de Barre, commandant un vaste secteur, nomme « *pour commander dans la paroisse de Grizac* ». Il est bien ce notable du lieu, assez proche des hommes de pouvoir pour que ceux-ci lui fassent confiance.

Des pluies diluviennes

Louis XIV

Le déluge de 1697

« Le 17 août 1697, à deux heures de nuit, après avoir bien plu tout le jour, il fit de si grands éclairs, tonnerres et pluies qu'il emporta tous les moulins du Pont-de-Montvert avec 6 à 7 maisons [...] et notamment de M. PONS mon beau-frère qui avait épousé ma sœur Cassandre, en nombre de 4 moulins à bled et à foulon, emporta une partie des ponts [...], tous les jardins [...], emporta beaucoup de terres et surtout celles qui étaient près de la rivière et la plus grande partie des ponts [...] le long de la rivière Tarn et autres endroits [...]. »

La crue fit deux victimes au Pont.

Second déluge le 4 octobre 1700

« audit Pont-de-Montvert et autres endroits dans le Gévaudan qui emporta beaucoup plus de terres que le 1er, même mes bleds et notamment les moulins [reconstruits] de mon beau-frère ; après quoi ma sœur mourut de chagrin [...]. »

Que des lecteurs de ce pays du Mont-Lozère et des Cévennes qui fut le sien découvrent aujourd'hui ce « livre de raison » destiné, disait-il, à sa famille et à ses successeurs, voilà qui le surprendrait sans doute ! Mais au fond son goût pour l'écriture et le témoignage ne cachait-il pas aussi chez Antoine VELAY le secret désir de laisser derrière lui un récit fidèle et personnel d'une Histoire vivante, vécue au jour le jour ?

■
Simone Cros Allier

Ça plane pour eux !

« C'est très convivial, le modélisme, il y a beaucoup d'entraide, de solidarité, parce qu'on a tous débuté un jour, et qu'on sait qu'au début, ce n'est pas très facile ! Du coup, ça donne envie de continuer... ».



Nous étions sur la route des Crêtes, avons dépassé l'embranchement du « Tronc » et nous dirigeons vers la Croix de Berthel quand, soudain, au détour d'un virage tout près du Col de Malpertus, nous nous trouvons face à face avec un avion qui fonce droit sur nous !

Paniqués, nous nous écartons rapidement pour l'éviter. Est-ce un canadair qui frôle les montagnes pour combattre un feu de forêt ?

La frayeur passée, nous nous rendons compte qu'il ne s'agit, en fait, que d'un planeur modèle réduit qui vient de passer au-dessus de nos têtes !

Nous nous dirigeons vers son propriétaire qui, non loin de là, le pilote avec dextérité au moyen de sa télécommande.

Nous reconnaissons Philippe ABEILLON, l'un des valeureux employés municipaux de Saint Frézal, tout absorbé par la manœuvre, observé de près par son collègue Dominique...

Alain : Alors, Philippe, depuis quand te passionnes-tu pour cette activité ?

Philippe ABEILLON : J'ai démarré en passant sur la route des Crêtes en voyant tous ces planeurs. Depuis tout petit j'avais cette passion. Et de voir que ça se faisait chez nous, dans le

coin, à un quart d'heure de chez moi, ça m'a donné le goût de monter plusieurs fois, d'aller voir, pour attaquer avec eux.

Ça fait trois ans que j'ai débuté avec quelqu'un qui m'a appris. Au début quand on apprend, on est branché sur deux radios, c'est à dire que si moi, je fais une erreur, hop, l'autre il rattrape. C'est comme au permis de conduire où il y a les 2 pédales... J'ai commencé par piloter un avion thermique à Champclauson. Ensuite, mon « formateur » m'a dit de venir ici, sur la pente, avec une petite aile qu'il m'avait prêtée et ça marchait, et du coup, j'ai continué ! Selon le vent, la moindre rafale peut être cruelle à l'atterrissage ; l'avion étant très léger, on peut le casser. Tout le monde peut décoller, ce n'est pas le plus dur. Par contre, à l'atterrissage, s'il y a un déséquilibre en l'air, on peut parfois rattraper. Près du sol, on casse tout !

A. : Donc il faut savoir jouer avec le vent ?

Ph : Oui... Ici on vole avec la dynamique – c'est le vent qui remonte grâce à la pente – et aussi avec la thermique – les airs froids contrent les airs chauds et ça fait une pompe thermique. Parfois on voit l'avion monter de 10 mètres d'un coup !

Christian : C'est plus difficile que lorsqu'on est dans un planeur, car là, on ne sent rien ?

Ph. : Oui, mais on le voit quand même monter. Déjà parfois, il y a la queue qui monte avant le nez ; on voit que ça monte bien alors du coup on tire sur le manche, on tire sur la profondeur, et s'il n'y a plus le thermique, s'il n'y a plus la profondeur, lui qu'est-ce qu'il fait : il décroche. Alors vite il faut revenir... enfin on joue à l'œil, quoi ! Dans les virages, on contre avec la dérive, on essaie de garder l'axe bien droit du planeur, parce que s'il reste sur le côté, il perd toute la portance. On le sent, quand même !

Mais il faut de l'expérience pour sentir les thermiques, pour bien les prendre. Un air froid qui arrive, du coup ça engendre l'air chaud à côté, ça te fait un retournement d'air et tu montes. C'est ce qu'on remarque ici, surtout le soir aux alentours de 18 heures, où il y a les airs froids et les airs chauds qui arrivent ; eh bien ça fait une pompe et là, je trouve qu'on vole bien.

Ch. : Et pour les commandes, c'est aussi plus difficile que lorsqu'on est dans un planeur, parce que, quand l'avion revient, tout est inversé ?

Ph. : Eh oui, il faut avoir le cerveau qui prene les sens inversés et il y a plus que ça parce que moi avec l'autre modèle, je fais des figures, c'est-à-dire que je peux partir en vrille, je peux même voler sur le dos, et là c'est inversé dans les deux sens. Alors le cerveau, il faut qu'il suive !

Alors il y a des logiciels sur ordinateurs, des simulateurs, qui permettent de s'habituer aux commandes avant de voler. Pour commencer c'est conseillé d'avoir au moins un simulateur ou alors quelqu'un en double commande, capable de rattraper de suite.

Parfois, je n'ai pas de doubles commandes pour apprendre à mon fils et ce n'est pas facile. Alors je le fais monter très haut (environ au moins 100 mètres), comme ça il a le temps de me passer la télécommande s'il y a un problème. Mais il ne faut pas qu'il soit à 50 mètres du sol, car il faut avoir le temps de réagir, parce que ça décroche à une vitesse !

Ch. : Là on a les trois axes - tangage, roulis, lacet - comme un planeur normal ?

Ph. : Oui, même dans les thermiques. Là je n'ai que deux ailerons, mais je peux les descendre en volets de 2 à 3 millimètres, pour faire un peu de thermique, de portance. En fait ça refait la courbe, du coup l'air est aspiré... Un planeur, en fait, n'est pas attiré par dessous, il est attiré par le haut. Dessous il décroche. La portance est due au profil de l'aile bombée sur le dessus et plate sur le dessous. L'air qui passe dessus est plus rapide que l'air qui passe en dessous. C'est grâce à la NASA qu'on a tous ces profils, grâce aux recherches. Nous on essaierait de faire un profil, ce serait dur ! On pourrait y arriver, mais bon...

A. : Il y a plusieurs types de profils ?

Ph. : Oui. Par exemple celui-là - ça, c'est pour apprendre - a un profil assez épais, du coup il porte, il ne va pas très vite, il ne rentre pas très bien dans le vent fort, il ne va qu'à 30 km/heure et du coup, on a la possibilité de com-





Bise-Art, Blizart

●●● mettre des erreurs, car on a 5 secondes pour les rattraper et le récupérer. Après j'en ai des plus petits avec des profils d'ailes hyper fins qui vont à 150 km/heure (le record je crois que c'est 500 km/heure sans moteur, sans rien) et là on n'a même pas une demi-seconde pour réagir. Du coup on n'a pas le droit à l'erreur parce qu'à 150 km/heure c'est le scratch assuré.

Ch : Alors ces modèles réduits... Ils sont achetés tout faits ou vous les fabriquez ?

Ph : Ça, c'est acheté... mais en pièces détachées. Il y a dix heures de boulot derrière !

Celui-là, est en polystyrène, mais un polystyrène qui a une mémoire. C'est-à-dire que si on appuie dessus, hop, il va reprendre sa forme. Et en plus il est un peu souple, élastique.

Le corps du planeur est en deux parties, il est coupé au milieu, il est ouvert. On met les commandes, des tiges qui vont du nez jusqu'à l'arrière, qui sont collées à l'intérieur du fuselage. Dans les gaines, ce sont des cordes à piano de 1 mm qui dirigent la dérive et la profondeur. Il faut ensuite coller ensemble les deux parties du corps. Et puis il y a les ailes tenues par la clé d'aile qui donne toute la rigidité au planeur.

Après il faut monter les cerveaux, les fils, souder l'électronique et toutes les prises moteur, calculer le variateur - selon la taille du moteur, on prend un variateur plus ou moins gros. Il faut aussi que l'on respecte le centre de gravité de manière à l'équilibrer sur les ailes ; il ne faut pas rentrer des pièces trop grosses, il faut calculer le poids des cerveaux, le poids des moteurs, le poids des batteries...

Ch : Et ça se fait comment, au pif ?

Ph : Ah non ! On reçoit un bouquin avec, qui indique comment le monter pour maintenir le centre de gravité sur l'aile. À partir de là, c'est à nous à choisir nos cerveaux, les moteurs, la puissance qu'on veut y mettre - pas assez puissant il ne marcherait pas, trop puissant ça ne sert à rien sinon il faut rajouter du poids, du plomb... Avant, quand les chinois n'avaient pas sorti les moteurs on mettait du plomb pour rattraper le centre de gravité. Il n'y avait pas d'hélice, pas de moteur. Maintenant on a les moteurs, des petits cerveaux qui ne font pas plus de 10 grammes, alors qu'avant ils avaient des 40 grammes...

Après on branche tout sur le récepteur. Il y a plusieurs voies, et après on commande sur la télécommande. Elle est programmée.

Il n'y a pas de fréquence, par d'interférence, maintenant qu'on est en « deux-quatre ». Avant on était obligé d'avoir des fréquences, changer les quartz, connaître la fréquence des autres. On avait des interférences entre planeurs. Alors il y avait des panneaux exprès où on inscrivait notre fréquence pour ne pas gêner l'autre. Mais maintenant on n'a plus de problème avec le « deux-quatre », il recherche une autre fréquence automatiquement, on ne fait plus rien.

Avant en FM quand on mettait le moteur en marche avec le variateur ça faisait des tops radio, du coup, on n'avait plus de commande, plus de cerveau, plus rien. Ça fait que l'avion parfois se scratchait !

Ch : Un ensemble, comme ça, ça pèse combien ?

Ph : Tout assemblé avec le moteur et tout le matériel, celui-là il fait entre 800 grammes et 1 kg. Quand il y a un gros vent, en fait, il faut rajouter du poids, pour qu'il rentre dans le vent ; alors je change la batterie, tout simplement ; j'en mets une plus grosse et je la recule ou je l'avance suivant le centre de gravité que je veux.



Ch : Quel est le prix d'un engin comme ça ?

Ph : Ce planeur sans rien dedans vaut environ 70 euros. En moyenne quelqu'un qui veut apprendre il faut compter 200 à 250 euros tout compris avec la télécommande. Dominique, lui, a commencé avec un petit, 160 euros, car il n'y a pas besoin d'avoir une grosse télécommande comme ça au début. Il suffit d'une télécommande basique, une cinq voies, qui commande les deux ailerons, la profondeur, la dérive, et le moteur.

Donc ce n'est pas quelque chose qui revient très cher... Avant oui... Il y a cinq ou 10 ans en arrière, on ne pouvait pas le faire parce que ça revenait vraiment très cher ! C'est grâce à la Chine qu'il y a de plus en plus de monde qui peut y accéder. Ce n'est plus une activité réservée à une élite. Moi quand j'étais petit, ce qui me bloquait, c'était le budget !

A : Alors le plus grand plaisir c'est le montage ou le pilotage ?

Ph : Moi je dirais : les deux ! Faut aimer le monter... S'il est tout monté, parfois il marche de travers, car les éléments sont mal positionnés. Alors il faut regarder, il faut tout remettre en croix avec le mètre, il faut être patient, il faut vraiment que l'empennage

derrière, il soit bien en croix avec les ailes, tout bien mettre d'équerre.

Moi si je le casse je m'en moque ! Je me régale de réparer, en fait !

Il faut toujours tester les commandes avant de partir, voir si elles sont dans le bon sens. Parce que souvent il arrive qu'elles soient inversées.

Alors pour en programmer un comme ça, quand on le reçoit, on a une fiche qui nous dit à combien il faut les mettre, c'est à dire monter à 15° les ailerons en haut, quand celui-là il monte à 15, l'autre peut être à 6 ; tout est écrit. Mais après il faut tout programmer sur la télécommande ; alors il faut une bonne demi-heure voire une heure pour tout régler

Dominique : Voilà c'est ça qui me plaît dans le modélisme, c'est de bien comprendre la construction des planeurs, ensuite se rendre compte des effets, connaître le vent, tout ce qui gravite autour du vol. Il faut comprendre avant de faire voler... Quand tu achètes des pièces, les cerveaux, le réglage des commandes, tout cela est essentiel à intégrer avant ; il faut aussi comprendre la portance...

Ph : Oui, la première chose c'est bien la construction. Après selon les profils de planeurs, les vols ne sont pas les mêmes.

On arrive à faire voler des 4 mètres d'envergure ici sur la route des Crêtes !

A : Il faut prendre une assurance pour voler ainsi ?

Ph : Ah oui, mais il n'y a jamais d'accident même avec les voitures qui passent pas loin. Parfois je m'amuse un peu à faire passer l'avion au-dessus. On a cette impression, mais en fait, on passe sur le côté, car on peut toujours avoir un petit problème ! Donc jamais d'accident, mais de la casse, il y en a. Ça arrive. Mais c'est souvent réparable.

A : Vous n'avez jamais perdu d'avion ?

Ph : Si, j'en ai perdu, car tombé dans des genêts et visuellement c'est difficile à retrouver.

On a réussi à en retrouver un en refaisant le même circuit avec un autre avion et en le faisant chuter à peu près au même endroit.

A : Et les meilleurs lieux pour voler ?

Ph : Pour moi le meilleur c'est ici sur la route des Crêtes au Col de Malpertus, mais là il faut le vent du sud et ça amène la pluie... Le vent du Sud est toujours stable, alors que le vent du nord il est turbulent, jamais constant.

●●●

Bise-Art, Blizart

Le vent du Nord peut prendre 25 km/heure de plus en une seconde, alors que le Sud ne variera pas plus de 3 km/heure !

Au Malpertus c'est l'idéal, ce n'est pas seulement pour le paysage, c'est vraiment pour le vent.

A : Et il y a des clubs qui viennent ici ?

Ph : Alors, dimanche dernier, c'est Alès et Saint Jean de Serres (à côté de Lédignan) qui sont venus. Ils s'inventent entre clubs pour faire des rencontres ; alors un coup, ça peut être sur Champclauson, puis sur la route des Crêtes... Chaque année il y a ce type de rencontre. Moi j'en suis informé par internet, car ils ont un site où ils disent ce qu'ils font.

Je les connais parce que j'ai déjà volé avec eux sur Champclauson, j'ai appris grâce à eux... C'est très convivial, le modélisme, il y a beaucoup d'entraide, de solidarité, ça aussi c'est recherché ! Du coup, ça donne envie de continuer. Ce côté humain est très important parce qu'on a tous débuté un jour ou l'autre et qu'on sait qu'au début ce n'est pas très facile. Dans un club, il y a celui qui sait piloter, qui apprend aux jeunes. Et puis, le club, ça sert aussi à être en règle, à avoir toutes les assurances, etc.

A : Est-ce qu'il y a des compétitions ?

Ph : Oui il y en a. Mais ils n'en font pas ici.

Des compétitions, moi je n'en ai jamais fait, mais j'ai entendu dire qu'il y avait des planeurs pour le thermique, c'est-à-dire qu'ils vont faire des compétitions dans la durée. Ensuite il y a des planeurs qui font un peu les deux, thermique, et vitesse, du coup eux ils ont « des piliers » : ils doivent aller jusqu'au pilier et revenir... C'est une course de distance et aussi d'atterrissage. Là le but c'est la vitesse : celui qui aura été le plus rapide aura gagné. Ils partent chacun à leur tour ; en compétition on attend toujours que l'un ait atterri pour en envoyer un autre.

Après il y a les thermiques, mais je ne sais pas comment ça marche ; il doit y avoir des temps en l'air à respecter... Il y a deux à trois type de compétitions ; par exemple à l'atterrissage il y a des marques au sol et ils doivent atterrir à cet endroit précis.

Mais pour ceux qui font de la compétition, ce n'est plus le même budget ; ils y vont avec des appareils qui coûtent dans les 1.500 euros.

A : Pas loin d'ici, il y a la Croix de Berthel... Est-ce que tu crois qu'il y aurait possibilité d'y faire quelque chose, par exemple un petit endroit où vous pourriez vous réunir... ?

Ph : C'est vrai que ça serait pas mal d'y faire quelque chose.

Ça pourrait servir d'atelier pour les réparations, ça pourrait engendrer du monde qui pourrait s'y investir. Ça ferait un club comme à Alès. Il n'y a pas de club spécial ici parce qu'il n'y a pas de structure pour en monter un.

Ph : Et c'est une détente... Moi quand j'ai fini de travailler parfois, je me dis : « allez, je vais aller voler ! », ça détend, on bénéficie d'un paysage magnifique, de calme...

Alors, bientôt un club de modélisme « Cévennes Mont-Loz'Air » ?

Pourquoi pas...

En attendant, voilà une passion à consommer sans modération qui permet à ses adeptes de « s'évader » sans avoir à en redouter les effets secondaires !

Alors, oui, on peut le dire : « ça plane pour eux ! »



Christian Mestre

Alain Ventura

Il y a ici plein de personnes qui seraient intéressées, qui ont envie d'essayer et qui, dès qu'elles y ont touché, peuvent y prendre goût. Et s'investir de plus en plus... Comme Dominique, ici présent...

Dominique : Oh il y a des trucs que je ne maîtrise pas encore. Ça fait un an, mais je ne suis pas tout le temps là, je suis de Nîmes. Philippe est là sur place, c'est différent, dès que les conditions sont idéales, il peut y aller, et c'est vrai que c'est en en faisant qu'on apprend et qu'on se perfectionne.



la générosité, ne serait-ce que parce qu'il renonce à des profits maximum, mais il est surtout acte de reconnaissance et de confiance croisée. Il met une part de ses sous – et Dieu sait combien l'argent, signe de nos réussites ou de nos échecs, peut être un bien sacré réservé au petit monde familial ou conjugal –... le prêteur met une part de ses sous dans un projet qui ne lui appartient pas, au risque des autres. Il contribue au bien commun comme on le fait peut-être déjà en payant ses impôts, mais il le fait ici en toute connaissance de cause.

Un jeune fera un placement solidaire pour entrer dans la vie collective par cet engagement social ou même politique. Dans la force de l'âge il tissera ainsi des connexions entre ses projets et ceux des autres. Ceux-ci lui donneront peut-être une dimension humaine que son activité professionnelle lui refuse. Plus âgé, peut-être isolé par l'âge et la dépendance, il se sentira toujours utile aux autres, participant à une dynamique collective selon son cœur et ses idées.

Certes le montant des sommes recueillies par placements solidaires détermine la réussite du projet, mais le nombre de personnes associées dans un même élan, certaines par des sommes limitées par leurs ressources est tout autant important que les fonds réunis. Dans certains cas, comme pour le projet de l'Espinassas, une large adhésion de la population locale et d'amis extérieurs par delà les communes, les milieux, les générations manifeste le désir de tous ces cofinanceurs de s'approprier les lieux, les bâtiments (resto, bistrot, salles), et surtout la vie collective qui se développe là.

Maurice Jeannet

Un emprunt participatif pour le Relais de l'Espinassas

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois 2 Mains est locataire depuis 2006 et jusqu'à 2056 via un bail emphytéotique de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère sur le bâtiment aval du Relais de l'Espinassas où a ouvert le Bistrot en 2012.

Lorsque nous avons intégré les lieux, le bâtiment n'était qu'une ruine dont il ne restait que les murs. Des journées chinoises, c'est-à-dire des journées de travail bénévole partagées en commun, ont permis de rebâtir peu à peu l'ouvrage. Ce fut d'abord la dalle, puis la charpente, puis la terrasse.

En 2010, l'entrée d'associés au sein de la SCIC a permis de financer les travaux de gros œuvre.

En 2012, un coup de fouet au projet a été donné via l'ouverture du bistrot et la programmation régulières d'événements sociaux, culturels et pédagogiques a permis de concrétiser le rêve collectif ancien de faire de ce relais un lieu de rencontres et d'échanges.

Cette année, afin d'achever la restauration du bâtiment, dont le coût prévisionnel est de 120 000 €, les associés de la SCIC ont décidé de solliciter des subventions auprès de l'Europe (Leader – GAL Cévennes) du Conseil Général de la Lozère, du Conseil Régional/Languedoc-Roussillon, et du Parc national des Cévennes. Pour apporter les fonds propres nécessaires, un emprunt participatif auprès de souscripteurs sensibles à ce lieu a été lancé.

Pour nous, un emprunt participatif est une alternative à l'emprunt bancaire, car, comme son nom l'indique il sollicite la participation, l'intérêt, l'appui personnalisé de gens qui connaissent le projet, qui le suivent, qui s'associent, parfois de plusieurs manières, à sa mise en œuvre. Proches ou éloignés, les souscripteurs s'intéressent à cet équipement qui développe la vie sur notre territoire.

D'ailleurs, nous nous appliquerons à les informer de la vie qui se déroule au Relais de l'Espinassas et les inviterons en permanence.

C'est un prêt qui engage sur une période de 17 ans, et qui est rémunéré au taux fixe de 2.25 %. On peut souscrire un titre (50 €) ou plusieurs. Depuis début 2013, 22 000 € provenant de 30 souscripteurs ont été souscrits. Notre objectif est d'atteindre d'ici un an 60 000 €.

Les souscripteurs sont des habitants des communes environnantes, du département, des amoureux du patrimoine, des soutiens, toutes et tous des personnes qui se reconnaissent et qui s'approprient ce lieu. Que chacun et chacune soit remerciée pour la confiance ainsi témoignée. Leur prêt participatif a déjà permis de réaliser l'aménagement de la cuisine et le plancher à l'étage. Pour finir les travaux (aménagements intérieurs, enduits, électricité, chauffage, couverture en lauze) et compléter la participation des financeurs publics, un effort est encore nécessaire pour achever les travaux en 2014.

La restauration ainsi achevée, le point multiservices et l'animation locale proposée seront pleinement opérationnels et au service des besoins des habitants.

Si vous êtes intéressés par le projet du Relais de l'Espinassas et si vous envisagez de souscrire un ou plusieurs titres, vous pouvez nous contacter à l'adresse indiquée ci-dessous, nous vous joindrons un document d'information détaillée et un bulletin de souscription.

Camille Lecat

Bois 2 Mains – L'Espinassas –
48160, St-Andéol de Clerguemort
04 66 45 44 92
bois2mains@laposte.net

Camille Lecat, co-gérant de la SCIC
Bois 2 Mains
Maurice Jeannet – Véronique
Nunge

E se las fedas, elles tanben, avián signat per une generacion X,Y

« Ai fòrça laguis per lo jorn ont la tecnologia trespasarà los escambis umans ; lo mond aurà una generacion de piòts » avisava Aubèrt Einstein. Es que serián a las bolas d'aquel jorn ?



Es aquí lo temps de la davalada ; l'amontanhage vai colinar. L'amontanhage une costuma milenara que s'èra qualque pauc alanida e qu'es tornada a la mòda, mai que mai per la montada dels abelhards. Las dralhas seguent, lo mond de la vila, de la plana, los amics, an plaser a acompanhar lo pastre e son tropèl. Aquelas jornadas son un vertadièr jorn de festa per los uèlhs esblogiats per aquela mar de lana mirgalhada; per las aurelhas breçoladas per las diversas sonalhas ; per los rapòrts umans, la randolejada o le repais durant. L'estivatge es un vertadièr partage : a l'entorn d'un salcissòt, d'una lesca de cambajon, d'un tròç de pan e d'una folheta de vin, los escambis grasilhan. Mesclar tradicion, passion del mestier e modernitat una simbiòsi que los pastres que venon estivar dins lo país nòstre an capitat desmet las emmascas paperassièras, las assegurenças, las novelas tecnicas e las directives de la PAC.

Es que tota aquela convivialitat vai contunhar ? Per que pas, mas coma uèi tot trescòla a la lesta, lo dobtè pòt espelir e particularament quora s'espicha ça que s'es passat per las veiturats, los cassaires o los randolejaires : l'utilisacion d'un esplech que vos carreja, vos endralha : lo GPS.

Lo GPS que l'autre nuèch enfadèt mon pantais. Era aquí sus Ventalhon ; deviá estre a l'entorn de miègjorn

Voici le temps de la descente : les transhumants sont de retour. La transhumance, une coutume millénaire qui s'était quelque peu étiolée mais qui est redevenue à la mode surtout lors de la montée des troupeaux. Tout au long des drailles, les gens des villes, les gens de la plaine, les amis éprouvent un grand plaisir à accompagner le berger et son troupeau. Ces journées sont un véritable jour de fête pour les yeux éblouis par cette mer de laine blanche, pour les oreilles bercées par le tintement des diverses sonnailles, pour les rapports humains que se soit pendant le cheminement ou le repas ; la montée à l'estive est un véritable partage : autour d'un saucisson, d'une tranche de jambon, d'un bout de pain et d'une fouillette de vin, les échanges crépitent. Mêler tradition, passion du métier et modernité, une symbiose difficile que, les bergers qui transhument chez nous ont su maîtriser, malgré les trasseries paperassières, les assurances, les nouvelles techniques, les directives de la PAC.

Est-ce que toute cette convivialité va continuer ? Pourquoi pas mais comme aujourd'hui, tout va très vite, le doute est permis surtout lorsque l'on regarde ce qui se passe pour les voitures, les chasseurs, les randonneurs : l'utilisation d'un outil qui vous charrie, qui vous guide : le GPS.

Le GPS, qui l'autre nuit, a transformé mon rêve en cauchemar. J'étais là sur le Ventalhon ; il devait être aux alentours de midi quand un fleuve blanc apparut ; c'était

quora un flume blancas apareissèt : aquò's èra lo tropèl d'abelhards que veniá estivar sus las pasturas d'Aubaret. Res d'anormal ; èrem lo quinze de junh mas ça que me subtèt èra lo silenci qu'acompanhava aquel milierat de bèstias. De costuma, de pertot las sonhalhas tintavan ; aquí res. Quand las fedas passèron me sarrèri d'una bassiva ; sul pic aguèri l'alèn copat : las bèstias avián de segur un colar mas a la plaça de la sonalha, una boïta GPS èra integrada. Lo tropèl passèt ; cerquèri los chins, los pastres : pas deguns. Lo tropèl, pas a pas, avançava en direccion d'Aubaret. Aquí dos tipès esperavan ; la menaira del tropèl biolet tres còps e los òmes avancèron.

« Desencusatz-me, mas las fedas an endralhat lo camin, soletas ?

- E òc respondèron totes dos, l'uèlh coquin.

- Pas possible ! Es aquí l'avenidor de l'amontanhage ?

- Sabem pas s'es l'avenidor ; aquò's un ensag e aquò s'es vertadièrament plan passat. »

Puèi me contèron l'istòria ; aquò's èra un projecte botat per la federacion pastorala que permetiá a las fedas de s'apasturar soletas dins un espaci plan definit estant qu'es de mai en mai dificil de trobar de pastres. Lo GPS permet de localisar las fedas e de las far caminar soletas ; s'agís d'apreparar tot aquò amb de cartas e de mai se una feda trespassa las bolas per anar païsser un pauc pus luenh, una vibracion o un impulsion electrica la rapela a l'òrdre. Tanben l'aparelh es equipat d'un accelerometre que detecta un movement brutal o estranh de la bèstia (per exemple ataca de chins rodaires, d'un lop qu'a pres gost al país).

Demorèri espatarrat : la tecnologia, un còp de mai, anava gastar l'embeguïnament del mond per aquela practica pastorala tradicionala.

le troupeau transhumant qui venait estiver sur les terres de l'Aubaret. Rien d'anormal ; nous étions le quinze juin mais ce qui me surprit fut le silence qui accompagnait le troupeau d'un millier de têtes. D'habitude de partout, les sonnailles se font entendre ; là rien. Quand les brebis passèrent je m'approchai de l'une d'elle ; j'eus le souffle coupé : les bêtes avaient bien un collier mais à la place de la sonnaille, il y avait une boîte GPS intégrée. Le troupeau passa ; je cherchais les chiens, le berger, personne. Pas à pas, il avançait, seul, en direction de l'Aubaret où deux personnes l'attendaient ; la brebis meneuse du troupeau lâcha trois bêlements et les deux hommes avancèrent.

«Excusez-moi messieurs, mais ces brebis ont cheminé toutes seules ?

- Et oui, me répondirent-ils, l'œil coquin.

- Pas possible ! Il est là l'avenir de la transhumance ?

- On ne sait pas si c'est l'avenir mais cela s'est vraiment bien passé.»

Puis ils me firent la genèse de l'histoire : c'était un projet de la Fédération pastorale ovine qui permettrait aux ovins de paître dans un espace bien défini étant donné qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bergers. Le GPS permettait de localiser les bêtes et de les faire cheminer seules ; il suffisait de tout préparer avant avec des cartes et si par hasard, une brebis franchissait la zone à paître, une vibration, une impulsion électrique la rappelait à l'ordre ; l'appareil est aussi équipé d'un accéléromètre qui détecte tout mouvement brutal ou étrange de la bête (par exemple lors de l'attaque des chiens errants ou pourquoi pas d'un loup qui aurait pris goût au pays).

J'étais là, suffoqué : la technologie, une fois de plus, allait tuer l'engouement du monde pour cette pratique pastorale traditionnelle.



Aura rossa



Sus aquò d'aquí, un ase plan bastat bramèt ; sorti-guèri de mon pantais. La jornada s'anunciava clara, luminosa . Prenguèri mos pincels, ma boïta de pintura, mon casern de viatge e engulhèri la rota dels Usfruches, de la Vilassa e de Gordoza. La jornada tota, las gotetas d'aiga, joguèron, gisclèron, d'unes còps se rebequèron mas lo casern tenguèt lo còp : paisatges, rons, clapasses, valats i trobèron lor plaça. De retorn a set oras, atubèri la television per segre las ònfos regionalas sus FR3 Miègjorn Pirenèus. Cujèri tombar pel cuol : i aviá un reportage sus lo projècte EPASTOR de l'Arièja, projècte de localisacion dels tropèls amb lo GPS botat en plaça en 2013.

Mon pantais èra devengut realitat : los abelhards de l'Aubaret seran los benvanguts dins la generacion X,Y.

Sur ce, un âne bien bâti poussa son braiement ; je sortis de mon rêve. La journée s'annonçait calme, lumineuse. Je pris mes pinceaux, ma boîte de peinture, mon carnet de voyage, et me dirigeai vers Les Urfruits, la Vialasse et Gourdouze. La journée durant, les gouttelettes d'eau, jouèrent, fusèrent et parfois se rebellèrent mais le carnet tenait bon : paysages, chaos, ruisseaux y trouvèrent leur place. De retour à sept heures, j'allumai la télévision pour suivre les informations régionales sur FR3 Midi-Pyrénées. Je failli tomber par «cul» : il y avait un reportage sur le projet EPASTOR de l'Ariège, projet de localisation des troupeaux par GPS mis en place en 2013.

Mon rêve était devenu réalité : les transhumants de l'Aubaret seront les bienvenus dans la génération X,Y.

Alan PANTEL

Alain PANTEL



Tempête de délibérations

Fraissinet de Lozère
conseil municipal
9 avril 2013

Tous les conseillers présents. Compte-rendu du dernier conseil municipal adopté

Vote des taux des taxes locales. Il est décidé de maintenir les mêmes taux que l'année dernière.

Point sur les travaux

- Le chemin de Runes du parking de la cascade vers Ruas (1,5 km) est terminé.

- RD 35 : il ne reste plus qu'à goudronner.

- Voirie cantonale : Pour pouvoir bénéficier de l'aide de 50 %, nous devons reporter le mur de la Bugeade (la Brousse).

- Chemin des Clauses : consultation des entreprises lancée.

- Station d'épuration de Fraissinet : Pas d'accord définitif du département et demande de passer en priorité 1.

- Captage de Runes : l'aménagement du chemin va commencer; l'entreprise AB Travaux doit effectuer les travaux prévus. La même entreprise doit effectuer les enduits des captages de La Brousse.

- Maison de Marie : L'entreprise travaille à la réalisation des 4e et 5e dalles.

- Maison de santé pluri professionnelle de santé de Florac (réunion du 12 février 2013). Le projet est assez avancé et considéré comme assez intéressant. La commune fait partie des 18

Dépenses en €		Recettes en €			
Fonctionnement		Fonctionnement			
	2 013		2 013		
11	Chage à caractère général (energie, entretien.....)	77 520,00	2	Exédent n -1	70 859,45
12	Charges de personnel (dénéigeur, urssaff, assurance)	43 540,00	73	Impots et taxes	66 261,00
14	FNGIR	17 445,00	74	Dotation Etat	125 534,00
23	Virement en recettes d'invest.	40 000,00		(DGF 92338)	
65	Autres charges de gestion	88 544,39		(Dot Nat de perequation 2800)	
	(indemnité élus 17 700)			(DSR 8802)	
	(contingent d'incendie 8250)			(Dotation élu 2734)	
	(contingent siegt, sifu 45000)			(autres)	
	(subvention asso 6300)		74	produit du domaine(concession,.....)	9 990,00
	(perte sur créance, contributions obligatoire)		13	remboursement salaire domy	19 200,00
66	Charges financières emprunt remboursemt interet	4 305,99	77	produit financier ou exceptionnel	1 580,00
67	charges exceptionnelles	2 000,00	75	Location logement	11 000,00
22	dépenses imprévues	17 602,07			
42	Opération d'ordre (plus values, amortissement)	13 447,00			
TOTAL	304 404,45		TOTAL	304 404,45	
Investissement		Investissement			
	€		€		
1	Déficit reporté	4 147,93	21	Virement de la sect, fonct,	40 000,00
1641	Emprunt remboursement capital	20 260,08	10222	FACTVA	14 000,00
20	dépenses imprévues	11 643,74	40	Amortissement	13 447,00
204	Subventions d'équipement versée (eau,....)	30 000,00	24	produit de cession (vente terrain...)	5 000,00
24	terrains nus	5 000,00	1322	Subvention Région	42 808,00
	Opérations d'équipement	327 011,76		nouvelle mairie 3000 presbytère 10000	
	nouvelle mairie 15000			aménagement la brousse ..27000	
	runes eau non potable 20000			appart mairie 2808	
	Programme voirie 29000		1313	subvention département	107 000,00
	chemin ruraux 2013 finialette 15000			nouvelle mairie 2500 appart mairie 7622	
	chemin ruraux 2012 runes 19000			aménagement la brousse .45000	
	appart mairie 4632			racoules 2985	
	presbytere 20000			plu 3000	
	plu 35000			presbytère 10000	
	coral la brousse 3000			Eau runes12000	
	informatique et bureautique 4000			voirie 2013 12880	
	aménagemt la brousse runes 90527			chemin ruraux 12000	
	enfouissement finialette 40000		1338	autres, état,....	19 800,00
				nouvelle mairie 3000 inondation 5000 rune 2300	
				plu 3000 +5000 amendes police 1500	
				emprunt	156 008,51
Total	398 063,51		Total	398 063,51	
COMMUNE	702 467,96			702 467,96	

communes concernées par le tableau des gardes et à ce titre est sollicitée pour participer au financement sur la base de la population et de la DGF. Cette clé de répartition est contestée par une majorité de conseillers (e) s qui pense que l'éloignement de Florac est un critère supplémentaire à prendre en compte.

- Subventions 2013 accordées : ASA DFCI : 1200, Les amis du livre : 600, Foyer rural Passe montagne : 700, CINECO : 100, Entente cantonale football : 350, CUMA:200, Théâtre

clandestin : 250, Comité fêtes Pont de Monvert : 150, Comité des fêtes de La Brousse : 400, Les accrochés : 300, Châtaignes en Cévennes : 100, Mont Lozère, Aubrac : 500, Atelier montvertipontain : 100, Arbre aux abeilles : 150, Fête Jeunes agriculteurs : 200, Épis de main : 50, Amicale pompiers : 200, Prévention routière : 30, Ballet Bross : 50, Gym volontaire : 200, Radio Bartas:150, Club des mont-verts : 200.

- Délibération pour la dématérialisation des dé-

libérations et des documents comptables (258 euros HT).

- Budget Eaux : Les recettes (24 000 €) compensent l'emprunt (15 000 €) et les frais (analyses et maintenance des réseaux 9 000 €). En investissement finition captages (100 000 €) et Station d'épuration Fraissinet (125 000 €).

- Budget de la commune (voir ci-dessus les 2 budgets eaux et commune sont votés à l'unanimité).

Fraissinet de Lozère conseil municipal 25 juin 2013

*Tous les conseillers présents
sauf excusés Nils, Marie et
Eugène*

Compte rendu du dernier
conseil municipal adopté à
l'unanimité.

- Point sur les travaux :
la RD35 est finie. La mise
en souterrain de tous les ré-
seaux moyenne tension sont
finis. Les postes sont posés
à Finialettes. Pas à Fraissi-
net, Le Fageas et Rûnes qui
se feront plus tard. Maison
de Marie, la maçonnerie
et la charpente sont termi-
nées, le toit côté route fini,
le 2ème toit en cours de tra-
vaux. Captage de Rûnes : la
plateforme a été reprise, les
clôtures posées et le chemin
d'accès réalisés. Les tra-
vaux sont terminés. Captage
du mont Lozère : travaux
à partir de début juillet.
Chemin des Clauzes : plu-
sieurs entreprises ont sou-
missionné, c'est Rouviere
et Ruas qui vont le faire
ce mois de juillet. Les rac-
cordements télécom pour
Finialettes ont pris du re-
tard, car il y a eu un change-
ment de société.

- La loi sur la réforme des
prochaines élections muni-
cipales et départementales a
été votée. Pour les élections
municipales, obligation de
faire acte de candidature, 20
jours avant en préfecture.
Au 2ème tour, aucun candi-
dat ne pourra se présenter
en plus des candidats du 1er
tour. Au Conseil commu-
nautaire : proposition de la
communauté de communes
d'avoir 4 personnes pour

le Pont et Fraissinet et 3
pour les autres communes.
Cette proposition est votée
à l'unanimité. Pour chaque
commune les élus en com-
munauté de communes
seront dans l'ordre de l'élec-
tion (Maire puis adjoints).

- Terrain de Jean-Marc Bru-
nel : proposition de calcul
de raccordement + vente
d'une bande de terrain à
débatte.

- Deux associations ont
demandé des locaux afin
d'entreposer leur matériel.
Aucun local n'est dispo-
nible.

- PLU : Validation du PLU
sous réserve d'être un peu
plus large en zonage. Une
réunion publique aura lieu
fin juillet pour le présenter.
Délibération d'approbation.

- Colombarium : Délibéra-
tion prise pour fixer le tarif
de l'emplacement (500 €
pour 100 ans).

- Enquête publique sur
zone inondable jusqu'au
12 juillet. Délibération
favorable d'un PPRI sous
réserve de l'accès au Tarn
au pré du moulin.

- Ligne de crédits : Ouver-
ture d'une ligne de crédits
pour les travaux en cours.

- SIVU de l'Estournal : de-
mande faite au conseil gé-
néral pour que le ramassage
aille à la Brousse et à Rûnes.
L'école a été reconnue Eco-
École. Demande de Rudy
Boissier : Nous décidons
d'aller discuter avec Rudy et
Sophie avant de statuer sur
sa demande. Gilbert et Yves
les rencontreront.

- Chemin Chalazon à Finia-
lettes : avec les pluies il s'est
raviné. Voir l'ampleur des
travaux avant de procéder à
sa réfection.

- Station d'épuration Fraissi-
net : Évaluation à 100 000 €
(AB travaux 134 000 € et
125 000 en diminuant les
cuves. Revoir calibrage de
la station. Une convoca-

tion au Conseil Général,
à l'agence de l'eau, au PNC,
à la DDT, au SAGE, à
l'ARS, à Sophie Pantel et à
Mr Morel va être envoyée.

- PNC : Délibération sur le
non-rattachement du pôle a
Pont (va à Génolhac).

- CCAS : Location du lo-
gement du Pont (ancienne
bouquinerie) aux métiers
d'arts (loyer contre travaux).
Il faudra rajouter sur le bail,
que toute modification dev-
ra être faite après réunion
des 2 CCAS.

Remerciement au maire des
Bondons pour avoir rebou-
cher les trous à Fontpadelle

L'apéro de la mairie aura
lieu le 8 août à Finialettes. ■

Fraissinet de Lozère conseil municipal 20 août 2013

*Tous les conseillers présents
sauf excusés Nils, Jean-
Marie et Christelle.*

Compte rendu du dernier
conseil municipal adopté à
l'unanimité.

- Demande de Rudy et
Sophie Boissier : Le CM
décide de ne pas accepter
cette dérogation à la carte
scolaire, mais essaie de
trouver une solution pour
que la garderie ouvre vers
7 h 30, si bien sûr, il y a un
nombre suffisant d'enfants
concernés (5 ou 6). Vote 6
pour, 2 abstentions.

- Ramassage scolaire :
C'est Viviane Cribaillet
qui assurera le service de
8 enfants (3 à Racoules, 1
à Fraissinet, 1 à Rûnes et
3 à La Brousse.

- Point sur les travaux :
Captage de Rûnes fini (y
compris clôture). Enduits
des captages du mont Lozère
et déboisement des captages
du mont Lozère fait. Che-
min des Clauzes : le déroca-
tage, nivellement et mise en
place de la couche de base
terminés. L'enduit bicouche
et les finitions seront fait les
26 et 27 août. Le raccorde-
ment des réseaux moyenne
tension du Pont sans eau
vers Racoules, Plaisance,
le Pré du Moulin a eu lieu
mi-juillet. Finialettes sera
raccordé mi-septembre ce
qui nous permettra de faire
les travaux de voirie.

Le panneau voie sans issue
au bout de Plaisance vers
passerelle a été posé. Mai-
son de Marie, la maçonnerie,
charpente et couverture
sont terminées.

- Colombarium : Délibéra-
tion prise pour fixer le tarif
de l'emplacement (500 €
pour 100 ans).

- Réunion publique de Fi-
nialettes le 8 août 2013 :

2 sujets ont fait débat :
- les pannes sur le réseau
téléphonique. Une pétition
des habitants de Finialettes
et une autre des habitants de
Racoules ont été transmises
à Orange. Et à la mairie. Le
maire propose un courrier a
transmettre à Orange et aux
élus. Ce courrier est adopté
à l'unanimité.

- Les trous entre Font
Padelle et le Pont de Pail-
hasse : Le maire propose
un courrier au Préfet et
aux conseillers généraux
du Pont et de Florac. Ce
courrier est adopté à l'una-
nimité.

- PNC : Une réunion hou-
leuse le 16 juillet dernier au
Mont Lozère a été organisée
à l'initiative du Président et
du Directeur qui nous ont
annoncé tout bonnement
que tout le personnel à terme

Tempête de délibérations

serait concentré sur Génolhac avec suppression de St Étienne du Valdonnez et des résidences administratives à Chadenet, Le Pont, etc. Plus grave le Directeur s'est complu à indiquer que la Lozère serait mieux gérée par le Gard qu'en Lozère.

Nous avons réagi vertement (voir Compte rendus dans la presse) et organisé une réunion avec les autres élus des autres territoires (Aigoual, Basses Cévennes) à la Salle Prunet. Une demande d'audience au Préfet puis au Ministère est en cours.

- Raccordements aux réseaux des nouvelles Maisons Boissier et Daudé : Un programme d'investissement de 9 000 € est ouvert pour réaliser ces travaux au plus vite.

- Divers : une nouvelle maison est prévue au Viala

En fin de réunion, visite de la maison de Marie et du Presbytère.

**Pont de Montvert
conseil municipal
17 mai 2013**

Présents : Alain Jaffard, Catherine Blaclard, François Folcher, Frédéric Folcher, Albert Douchy, Maurice Plagnes, Stéphane Maurin, Delphine Desnaud.
Invité : Alain Pantel
Excusés : Maryse Bres, Yves-Élie Laurent

Secrétaire de séance : François Folcher

- Approbation du compte rendu du CM du 12 avril 2013.

- Présentation de l'édition 2013 de Total Festum par Alain Pantel ; ce dernier remercie le conseil pour la subvention qu'il a attribuée et présente le programme des 21, 22 et 23 juin 2013.

Points sur les travaux

- rénovation du temple : sont réalisés, l'élagage des arbres par l'entreprise Barberio, la pose d'un drain par SARL Rouvière et la reprise du portail par l'entreprise Servillat. La réalisation des peintures est en cours. Restent encore à réaliser les portes d'entrée ainsi que la pose des deux luminaires centraux.

- église : le dossier de consultations des entreprises est fait. Elles vont être lancées en juin 2013.

- camping : l'élagage des arbres est terminé, la rénovation du bloc sanitaire est en cours (pose de portes, lavabos, peinture, électricité) suite aux demandes faites lors de la visite de sécurité.

- VCI : un dossier est en cours avec la DDT pour préparer le marché (lot débroussaillage, lot fossés, nivellement, rechargement, lot ouvrages hydrauliques, buses)

- école : la consultation des entreprises est lancée pour le revêtement de la cour et l'amélioration de son aire de jeux.

- captage Champlong de Lozère :

Une visite a eu lieu le 14 mai 2013 à Champlong, sur place ; elle sera suivie d'un état des lieux de l'ancien captage et éventuellement d'un futur emplacement par l'hydrogéologue qui s'occupe de la régularisation des captages sur la commune.

- Eclairage public :

Le programme de rénova-

tion de l'éclairage public sur toute la commune est signé et sera réalisé en trois tranches (2013-2014-2015). La pose d'un lampadaire dans les escaliers de la salle polyvalente est commandée ainsi que ceux du village Vacances, Ludovic Folcher ayant réalisé les socles béton.

On attend le passage de ERDF pour la mise en service de l'éclairage du lotissement Platon et de la passerelle.

- AEP : ont été réalisés, la réparation d'une fuite d'eau quartier du Chambon, le remplacement d'un flotteur au captage de Biard et le branchement d'eau de la maison Cribaillet.

- Création de poste : suite au changement de grade (ATSEM) d'Éliane Debière, une délibération de création du nouveau grade et la suppression de l'ancien a été prise.

- Convention ATESAT : délibération a été prise pour signer la convention avec l'ATESAT (aide technique de l'état).

- Plaque de l'UNESCO : elle sera posée à Mas Camargue le 28 juin prochain. Des panneaux routiers « UNESCO Causses et Cévennes » seront placés à chaque entrée de notre agglomération.

- Travaux appartement de la poste : le rapport de l'expert concernant le bilan de la toiture doit être récupéré, et un sas dans le couloir de l'appartement doit être réalisé.

- Réunions

- chasse : réunion de secteur le 27 mai à 14 h à la salle polyvalente

- réunion avec le groupe-ment d'employeurs le 30 mai à 14 h 30 à la mairie

- rencontre autour de la pierre les 24 et 25 mai à St Andéol.

Questions diverses

- proposition et projet de promenade en calèche pour les handicapés

- défibrillateur : des devis sont à l'étude pour munir le village d'un défibrillateur.

- animations de l'été : fête votive, les 28 et 29 juillet ; le festival des métiers d'art, les 13 et 14 juillet ; Total Festum, marchés nocturnes....

- film : des séquences de tournage des « films du lendemain » se dérouleront dans notre canton cette année.

- emploi de Christiane Molines : prolongation de son contrat de CAE pour la 2ème fois en CDD jusqu'en septembre.

Le CM adoptera une solution quant à sa demande d'emploi définitif à ce moment-là.

- chantier international : convention tripartite entre la commune, l'association de Felgerolles et CHO ; le chantier se déroulera au mois de septembre à Felgerolles dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine de ce village, notamment travaux sur la prise d'eau.

- concessions des cimetières : le dossier est suivi par Maurice Plagnes et Stéphane Maurin. Une délibération sera à prendre.

- bilan des consommations EDF de la commune : suivi par Frédéric Folcher.

- délibération prise afin de pourvoir le renouvellement du poste d'Odile Rival au PNC et l'implantation de l'antenne PNC (jumelant St Étienne du Valdonnez et Génolhac) en position centrale sur le secteur du Pont de Montvert.

- délibération prise pour établir une convention autorisant la construction d'une crèche qui jouxte l'école.

- AEP du Chambon : le CM décide de lancer une étude de diagnostic sur les réseaux humides pour le quartier du Chambon (AEP, pluvial, eaux usées).

Pont de Montvert conseil municipal 14 juin 2013

Présents : Alain Jaffard, François Folcher, Catherine Blaclard, Stéphane Maurin, Maurice Plagnes, Sophie Pantel, Albert Douchy, Fredo Folcher, Yves Elie Laurent
Secrétaire : Yves Élie
Excusés : Maryse Brès, Rachel Cayrac.

Compte rendu du conseil précédent adopté après modifications.

Discussion sur la représentation de la commune au conseil communautaire les nouveaux textes de loi intitulé « accord local » incitant les communes membres à débattre des représentations dans le cadre des nouvelles dispositions légales. Auparavant nous fonctionnons sur la base de l'égalité entre les communes membres, ce n'est plus possible, légalement. Le texte officiel qui se base sur la démographie propose comme base de départ 6 représentants pour le Pont, 5 pour Fraissinet, 2 pour Saint Andéol, 2 pour Saint Frézal et 1 pour Saint Maurice. Pour l'avenir et l'évolution des structures du territoire, fusion des

communes, cette représentation est en fait importante. Alain propose d'augmenter le nombre des conseillers à 20 comme le permet le texte de loi ce qui permet une distribution 6-5-3-3-3, moins pénalisante pour les petites communes, mais respectant aussi le critère démographique et la représentativité des habitants du territoire. En effet, dans sa réflexion, le conseil municipal n'accepte pas les autres scénarios proposés à la communauté de communes, soit 5-4-3-3-3 ou 4-4-3-3-3 qui ne nous paraissent pas satisfaisants. Aussi, nous demandons à la communauté de communes de faire une contre-proposition.

Dans sa réflexion, le conseil souhaite également connaître le point de vue de la communauté de communes en matière de création d'un poste de remplaçant pour Odile Rival. Nous souhaitons que l'antenne soit positionnée sur le territoire de la commune et non pas supprimée. Nous demandons à la communauté de commune jusqu'à éclaircissement de la situation de sursoir à l'adhésion à la charte et au partenariat avec le PNC. Car nous avons les plus vives inquiétudes sur l'avenir de l'écomusée du Mont Lozère. Nous avons le sentiment d'une absence de prise en compte des réalités de notre territoire par le PNC en dépit des innombrables réunions menées par le PNC avec l'objectif de mieux connaître nos besoins.

Délibération prise ce jour par le conseil municipal : Vu l'absence de réponse à nos questions quant au devenir des 2 postes du pnc sur le Pont, nous décidons que sans évolution positive sur

ce point nous n'adhérerons pas à la Charte. Délibération adoptée à l'unanimité. Pose de la plaque Unesco au Mas Camargue. Préparatif de la journée, choix de circulation sur le périmètre concerné, distribution des responsabilités. Deux navettes seront mises en place depuis l'Hôpital, Jean Pierre Bert sera engagé pour préparer le buffet. Barnums, tables, toilettes sèches seront installés. Un arrêté est pris pour interdire la circulation depuis Bellecoste vers le Mas Camargue pour les véhicules venant de Villefort. De 9 à 18 h le 28 juin 2013.

Point sur les travaux

Captages

Avec la Safer et l'Agence de l'Eau. L'ingénieur hydrologue est impressionné par la qualité des captages, sauf sur le site de Caguefer où il reste des éléments à traiter. Avec de petits travaux de réhabilitation, le captage de Champlong de Lozère pourra être maintenu. Il a été demandé aux agriculteurs concernés par le secteur de procéder à de la fertilisation avec des engrais chimiques et non plus organiques.

Sur le bassin du Pont est envisagée la mise en place d'un système d'épuration par UV, coût 15 000 € subventionnables.

Des échanges de terrain doivent être effectués à Grizac et à Champlong.

- Éclairage public

Les travaux à l'écomusée et au Parking seront effectués en Septembre, une fois les travaux en cours terminés. Pré Platon, Dès accord du conseil, nous pourrions contacter un fournisseur d'électricité.

- Place de l'église

L'appel d'offres pour la

tranche du secteur derrière l'église est bientôt terminé, nous connaissons les résultats le 8 juillet.

- STEP

Demande de devis pour pompes. Et liaison téléphonique entre la Step et la Mairie.

- Programme voirie

Infructueux, dépassement de 6 000 €. TPCR a le programme. Le planning va être fait à la prochaine séance du conseil.

- Stade

Les travaux avancent pour placer les pylônes pour l'éclairage. Il est mentionné et entendu que le toit en bardage du local devra être arrangé prochainement avant qu'il se dégrade.

- Camping

Les travaux sur les sanitaires avancent, nous avons reçu les carrelages et les nouvelles portes. Mise en place de bacs, d'équipements avec tables.

- Village

Décision de refaire le béton détérioré du trottoir au niveau de la Casba, une fois la saison touristique passée. Décision de refaire le pilier du portail du cimetière côté route de Génolhac pour pouvoir replacer le port.

- Temple

Il est à nouveau fonctionnel, reste à poser les deux nouvelles portes, les nouveaux éclairages. Nous décidons de faire une petite fête de fin de Travaux à la sortie du culte, le dimanche 21 juillet à un moment où le maximum de personnes intéressées peuvent être présentes au village. Seront invités les membres de la paroisse protestante, les représentants de la Région, du Conseil Général, de l'État, de la fondation du Patrimoine, du PNC, de Fraissinet de Lozère.

Tempête de délibérations

Projet d'éclairage de la fontaine de nouvel, valorisant l'œuvre du sculpteur japonais Hiro, en hommage à l'énergie des femmes qui pendant des siècles ont lavé là le linge dans l'eau froide du Tarn. Le dispositif électrique permettra de plus d'autres usages et manifestation dans ce lieu. Devis présenté par Philippe Roure adopté. Coût 1 380 € HT.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable est adopté à l'unanimité.

Remboursement de frais avancés par les élus MM Jaffard et Plagnes pour achat de gerbes commémoratives. Accepté à l'unanimité.

PPRI plan de prévention des risques. Les bâtiments concernés par le risque de crue dans le village ne peuvent faire l'objet d'aménagements que si ceux-ci renforcent la sécurité des habitants. Et n'augmentent pas le nombre des personnes exposées.

Pour le 73ème anniversaire de l'appel du 18 Juin, la mairie sera pavoisée, mais nous ne faisons pas de cérémonie.

- Déroulement du festival des métiers d'arts

Acceptation de demande d'emplacements sur le quai pour 2 barnums et 1 kiosque.

Pas de navette entre le parking de Plaisance et le village. Un arrêté d'interdiction de stationner sera pris au Chambon depuis la fin du marché le mercredi 10 juillet. idem pour le petit parking de la Moline. Des barrières de sécurité seront placées pour matérialiser les emplacements. Les employés communaux seront mis à dispo pour aller chercher les tables et chaises à La Brousse et à Florac. Un coffret triphasé sera placé à la Placette. Et le stationne-

ment interdit à l'entrée du Pont, côté Fraissinet.

- Archives sur l'histoire locale

Odile Rival fait part d'un fond d'archives d'Albin Pantel concernant notre secteur, bientôt disponibles au local du parc à Génolhac. Nous en demanderons une copie numérique afin que ces documents puissent être consultés ici.

- Les Télécoms nous font part de mesures de suppression de cabines téléphoniques, nous optons pour maintenir celle du gîte communal.

- Appartement de la Poste. Problème d'humidité rémanente, origine à définir.

- Demande d'aménagement du trottoir au Chambon pour limiter les dégâts liés au passage de gros véhicules. Solution expérimentale, mise en place d'une interdiction de stationner à l'angle.

- Fête de l'école le 29 JUIN dispositions à prendre pour l'acheminement des bancs et tables de Finiels.

- TRAIT D'union

Demande si on peut installer des mousquetons pour condamner les portes coulissantes, décision d'examiner si c'est une solution intéressante pour la sécurité des enfants.

- Interrogation sur la légitimité de l'extension effectuée par Christophe Marty, sans autorisation de permis de construire et empiétant sur la voie départementale dans le hameau de Prat Souteyran.

- Délibération pour demander au Président du Conseil Général de limiter le flot des véhicules de plus de 15 tonnes les Mercredis de 7 h à 15 heures, vu la probabilité d'accident en période estivale et du blocage des

moyens d'intervention en cas de bouchon de la circulation.

- Compte rendu des réunions

Sentier Urbain 5. Un nouveau GR de 325 km de Nabinas à Avignon, utilisera des applications modernes, se basera sur les labels qualité des hébergements.

- Réunion avec la société Synergie qui travaille sur le PLU, objectif définir où sont les possibilités d'extension du village. Sous quelle forme. Réunion prévue avec l'ensemble des acteurs économiques et associatifs et les élus un mercredi de Septembre.

- Habitants de Villeneuve. Motivés par la restauration de leur béal, réunis à la mairie le 14 juin. Accord de la municipalité pour les soutenir financièrement à hauteur de ce qui a été fait pour le béal du Chambon, nous exprimons le souhait de voir le projet porté par une association qui sera appuyé par la mairie, une fois le dossier constitué. Il est envisagé une prochaine réunion à ce sujet à la mairie en fin d'été pour finaliser le dossier. ■

Pont de Montvert
conseil municipal
19 juillet 2013

Présents : Alain Jaffard, Cathy Blacard, François Folcher, Frédéric Folcher, Maurice Plagnes, Yves-Elie Laurent, Rachel Cayrac, Stéphan Maurin.

Invitée : Sophie Pantel.

Excusés : Delphine Desnaud, Maryse Bres, Albert Douchy.

Secrétaire de séance : Stéphan Maurin.

1) approbation du Conseil Municipal du 14 juin 2013

2) point sur les travaux :

- la rénovation de la cour de l'école a débuté le lundi 8 juillet 2013 avec l'entreprise TPCR. La partie la plus importante qui doit être faite en enrobés a commencé le lundi 28 juillet. Les structures seront posées au mois d'août.

- l'ouverture des plis concernant l'aménagement de l'église a eu lieu le 8 juillet. Les entreprises qui ont répondu au projet n'ont pas pu être départagées. La municipalité a souhaité obtenir plus d'informations concernant les balustrades en fer. Une nouvelle consultation aura lieu en y adjoignant la remise en état de four à pain se situant aux abords de l'église.

- Le Programme Voirie Crédit Globalisé pour l'année 2013 (Grizac et L'Hermet) débutera fin juillet, le restant prévu se fera au mois de septembre.

- La traversée de l'Hôpital prévue au mois d'octobre nécessitera une fermeture de 15 jours de cette voie.

- Le Pont de la Pierre/aduction d'eau potable : la conduite d'eau sera refaite et sera gérée de concert par les entreprises Rouvière et Engelvin.

- Le pilier du cimetière, route de Génolhac, a été fait par l'entreprise Auburtin. La commande du portail suivra.

- Une demande de diagnostic/état des lieux des conduites d'eau par le Cabinet Megret va être réalisée sur le quartier du Chambon.

- Les travaux annexes à la passerelle seront confiés à l'entreprise TPCR pour un montant de 45 777,50 € HT.

- Les travaux du stade ont débuté. Les projecteurs qui ont été livrés devraient être posés durant la fin juillet.

- Les travaux prévus au camping ont tous été réalisés.

- À proximité du pont de Chambon, des plots seront apposés, après la fête votive de telle façon à protéger les habitations et ses abords.

- Pour le bassin de Champplong, les élus rencontreront les familles Malachane et Molines.

- Concernant la STEP (Station d'épuration), les changements d'un multirangeur, d'un programmeur et d'un coffret parafoudre seront opérés pour protéger la sonde UV. Les données seront récupérées par un employé municipal.

- Les travaux du temple touchent à leur fin. Il est constaté que l'imposte côté ouest est en très mauvais état. Le changement de portes et quelques peintures dont le portail d'entrée, restent à faire.

3) Compte-rendu du festival des métiers d'art

Josiane Dulac mentionne que ce festival est globalement un succès. Elle propose que soient organisées des réunions, en amont, pour établir des bilans des festivals précédents et d'engager sereinement des perspectives. L'équilibre financier demeure précaire.

4) Organisation de la fête votive :

Les arrêtés d'interdiction de stationnement ont été pris selon les mêmes principes que les années précédentes.

5) Délibérations :

- finances : une délibération est prise par le conseil municipal pour conserver le renouvellement de la ligne de trésorerie.

- crèche : une délibération

est adoptée sur le retour à une journée de crèche à Saint Frézal sous réserve que le nombre d'enfants soit égal ou supérieur à 5 conformément aux engagements pris lors du transfert de la journée de Saint Frézal au Pont quand le nombre d'enfants était limité.

- Portail de M. Albaric : le conseil municipal prend une délibération pour faire un recours en justice à l'encontre de M. Albaric compte tenu que la rue où se trouve le portail installé par M. Albaric est classée en voie communale.

6) SPANC : la commune est saisie par le pays Cévennes pour connaître la liste des propriétaires de la commune ayant un assainissement individuel privé.

7) Analyse de Radon : un devis est demandé à trois sociétés par la commune pour réaliser les mesures de concentration en radon à l'école de l'Estournal. Ce devis sera réalisé obligatoirement par un organisme agréé et habilité à procéder aux mesures d'activités volumique du radon dans les lieux ouverts au public.

8) La Poste : le maire a rencontré à leur demande avec les responsables de l'entreprise La Poste au sujet des horaires (réflexions sur les heures et ouvertures) du bureau de poste sur la commune. Il n'est pas prévu de changement (et il n'y en aura pas) sans l'accord de la commune.

9) Parc National des Cévennes :

Tous les élus du mont Lozère étaient invités, le 16 juillet, à la station du Mont Lozère, par le Directeur du PNC pour « partager et réfléchir à la nouvelle organisation des équipes et au redéploiement des métiers de

l'établissement public afin de privilégier la proximité avec le territoire et l'action ». La réunion avait pour but d'informer les élus des décisions de la direction et du Président de positionner tous les Agents du massif du mont Lozère dans une seule antenne à Génolhac, dans le Gard, au détriment de la zone cœur habitée située en Lozère : Chadenet, Pont de Montvert, St Étienne du Valdonnez ; la direction et le Président arguant que c'était le mandat donné par le conseil d'administration. Ainsi, pour la direction et le Président, la proximité avec le cœur, avec ses habitants et les usagers, mesure 112 de la charte, se traduit par le choix d'une commune excentrée qui n'a pas un seul hameau habité à l'année en zone cœur !

Ce regroupement (avec une implantation existante) est officiellement justifié pour un meilleur travail en équipe et pour mieux s'adapter aux baisses d'effectifs, en prévision d'une réduction des moyens de fonctionnement notamment du pool de voitures et une meilleure gestion du patrimoine immobilier. Mais cette réforme, certes votée, mais très controversée, aboutit selon le conseil municipal :

- à déshabiller le massif du mont Lozère, massif le plus concerné par la zone cœur : 364 km² soit 38,8 % de cette zone. Le seul massif non doté à ce jour d'un technicien agricole, poste non budgétisé, est encore le mont Lozère !

- à supprimer purement et simplement l'antenne de St Étienne du Valdonnez,

- à supprimer la présence des Agents sur le Pont de Montvert, St Maurice de Ventalon,

Fraissinet de Lozère...

- à supprimer la « police de proximité au profit de la brigade motorisée ».

Après des années de débat autour d'une charte qui devait rapprocher le Parc de ses habitants, qui devait mettre le parc plus près des acteurs du territoire, la réforme proposée balaye ces ambitions et l'esprit souhaité par le conseil d'administration. Puisqu'il ne peut rester qu'une antenne, le conseil municipal estime que son positionnement doit être discuté sur des critères objectifs liés à l'objet premier, à l'essence même de l'établissement public : la protection et la gestion de la zone cœur.

Face aux observations des Élus du massif du mont Lozère, la seule proposition de la direction du Parc National des Cévennes réside dans une antenne avancée sur le territoire cœur, mais sans résidence administrative.

Les élus conviés à cette réunion (hormis ceux de Génolhac et le maire de St André Capcèze) sont partis « éccœurés » par un tel désengagement de l'établissement public du Parc et par les propos tenus à leur égard, eux qui ont, jusqu'à présent, joué le jeu de la participation active en travaillant avec les populations et les administrés sur l'élaboration et l'amélioration de la future charte du Parc. Quelle ne fut pas leur surprise de lire dans la presse et dans un courrier que la réunion du 16 juillet avait abouti à un accord. Manifestement direction et présidence du Parc refusent d'entendre les représentants légitimes de la population.

- Tunnel des Espérelles : Désespérant! Les travaux devaient commencer en Septembre 2012, ils ne paraissent pas sur le point de démarrer, malgré les injonctions nombreuses adressées à l'entreprise Rampon.

- Aire de retournement des Abrits :

Un effondrement s'est produit en amont de celle-ci, dû à de fortes pluies et à un drainage insuffisant. Les mesures nécessaires à la remise en état ont été prises :

devis établi, prise de contact avec la D.D.T. et les assurances concernées.

- Enfouissement de lignes à Pénens :

Tout se débloque : deux devis de France Télécom (matériel + Génie Civil). Un devis de ERDF pour 22 640 20 681 = 43 321 €. Nous en payons 9 000 €, et pour F. TÉLÉCOM 1 200 €/21 000. Or le Conseil Général, dans le cadre de son programme « Aménagement de villages », nous aide à hauteur de 60 % sur le restant à charge. Une délibération dans ce sens est prise, à l'unanimité.

- Programme de voirie 2013 : La route de Cessenades (partie supérieure) doit être refaite, ainsi que celle des Abrits (suite aux travaux parking et aire de retournement).

- Convention de mise à disposition de la voie du CFD pour la création de la LIGNE VERTE DES CEVENNES :

Cette convention est valable pour la durée des travaux à venir, et porte sur la portion située entre le

viaduc de Cessenades et le tunnel de la gare (y compris la traversée de la D 29).

Questions diverses

1) Vente aux époux DUQUENNE des terres du Salson :

Le crédit-bail arrivant à sa fin, Isabelle et Christophe D. deviennent propriétaires des bâtiments et aussi des terres, qui, ne pouvant être comprises dans ledit crédit-bail, étaient officiellement louées, et sont maintenant payées : il est donc nécessaire que la commune les leur vende à l'Euro symbolique (« levée d'option »). Délibération à l'unanimité.

2) Taxe de séjour :

Le Maire rend compte de la réunion du Pays des Cévennes à laquelle il a assisté, sachant qu'une nouvelle réunion va avoir lieu le 20 juin prochain. La période de perception de la taxe est sur 90 jours, mais cela est injuste pour les petites structures, et J.-C. Lieber est partisan de demander le retour au régime du réel.

Un débat s'engage sur ce thème : forfait? réel? Propositions de :

- J.-C. L. : un forfait qui corresponde à la réalité; - M.-Christine Lieber : le réel correspond nécessairement à la réalité; - Alain Ventura : pour 2014, le réel avec moyens de contrôle, puisque la raison invoquée par le Pays pour revenir au régime du forfait était qu'au réel il y avait eu trop de fraude de la part des hébergés.

3) Crèche de St Frézal :

Cette dernière a dû fermer en 2013 à cause du manque d'enfants, et il était convenu avec Trait d'Union qu'elle

rouvrirait dès qu'il s'y présenterait un minimum de 3 candidats. Or les recherches ont fait apparaître une liste de 5 enfants + 1 hypothétique.

Ces chiffres ont été présentés par Jacques Hugon à la dernière réunion de T. U. Il lui a été répondu que le mercredi, jour retenu pour une éventuelle réouverture, entraînerait la fermeture de la même journée au Pont, où la fréquentation est de 7 enfants. De ce fait la réouverture de St Frézal n'a pas été envisagée. Cette annonce provoque un tollé général, et une motion est prise pour contester cette décision, afin que cette question soit soulevée lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

4) Ordures ménagères :

Marc Gourdon rend compte de la réunion à laquelle il a assisté. Il y a lieu de prévoir une augmentation de la redevance O.M. pour 2014, ainsi que la mise en place d'une opération « compost », dont les détails seront communiqués aux Mairies concernées, et impliquant une « formation » des employés municipaux qui en expliqueront la mise en œuvre à la population concernée.

5) Lieu de Vie du Salson :

Jacques Hugon informe ses collègues que l'association « Le Passage », sous la présidence de Maurice Jeannet et grâce à l'action de l'équipe qu'il a réunie, a choisi dernièrement un couple de permanents responsables volontaires pour diriger la structure. C'est la première étape qui va permettre ensuite que les locaux soient vendus par

les Colombat à Lozère Habitations (pas avant Octobre prochain, pour des raisons techniques), cette vente sera l'occasion de récupérer la dette des Colombat envers l'association. Ensuite il restera à remettre en état lesdits locaux (mise aux normes, isolation thermique, électricité, chauffage, couverture, etc.).

On peut donc espérer que courant 2014 l'activité de ce Lieu de Vie va reprendre, avec quatre à six jeunes accueillis, ce qui représente 6 emplois équivalent T. P.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h 45.



Tempête de délibérations

conseil
communautaire
24 mai 2013

Titulaires présents :
Jean-Pierre ALLIER
(Fraissinet de Lozère);
Jean-Claude DAUTRY (St
Andéol de Clerguemort);
Alain JAFFARD (Le Pont
de Montvert); Camille
LECAT (St Andéol de
Clerguemort); Daniel
MATHIEU (Président);
Jean-Marie THOYER
(Fraissinet de Lozère);
Jean-Paul VELAY (St
Maurice de Ventalon);
Alain VENTURA (St Frézal
de Ventalon);

Suppléants présents :
Maurice JEANNET (St Frézal
de Ventalon)

*Titulaire absent ayant
donné procuration :* Domi-
nique MOLINES (Fraissinet
de Lozère)

*Autres personnes pré-
sentes à la réunion :* Magali
MARTINEZ, Marie DE-
BIERE et Myriam FORT-
MONTAGNE agents de la
collectivité.

Excusés : Nils BJORN-
SON-LANGEN (Fraissinet
de Lozère), Albert DOU-
CHY (Le Pont de Mont-
vert); Jacques HUGON (St
Frézal de Ventalon); Jean-
Claude LIEBER (St Frézal
de Ventalon); Richard ME-
TGE (St Maurice de Ven-
talon); Michel RIOU (St
Maurice de Ventalon); Yves
Élie LAURENT (le Pont de
Montvert);

Sophie PANTEL (Vice-
présidente de la Région et
Conseillère générale du
Canton du Pont de Mont-
vert);

Alain VENTURA a
été nommé secrétaire de
séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte
rendu conseil communau-
taire du 26 avril 2013 : après
quelques modifications le
compte rendu est adopté.

Compte rendu d'acti-
vité 2012 : Relais Ser-
vices Publics, Maison de
l'Emploi et de la Cohésion
Sociale, cyberbase, fonc-
tionnement du site internet
de la communauté de com-
munes : présence de Magali
Martinez et Marie Debière :

Les élus ont été desti-
nataires du compte rendu
d'activité du Relais Ser-
vices Publics, de la Maison
de l'Emploi et de la Cohé-
sion Sociale, de la cyber-
base du Pont de Montvert
avant la réunion du conseil
communautaire. Quelques
questions sont soulevées à
l'analyse de ce rapport men-
tionnées ci-dessous.

Réseau d'accueil infor-
mation-orientation : ce site,
créé en partenariat avec
le CBE et le Pôle emploi
l'année dernière répertorie
les formations possibles en
Lozère. Plus de 340 forma-
tions y sont recensées, ce
qui permet à la population
d'utiliser une seule plate-
forme de recherche. Il a été
demandé à nos agents de se
former à l'utilisation de ce
site afin d'orienter au mieux
les administrés. Cette for-
mation est nécessaire pour
faire évoluer le site par la
suite sur notre territoire et
nécessite donc un travail
de veille et de coordination
entre les différents réseaux.
Il faut pouvoir faire cor-
respondre l'offre avec la
demande.

Les Maisons de l'Em-
ploi sont le pivot de ce site.
Le relationnel entre les
différentes institutions est
donc très important pour
son développement.

Matériel de la Cyberbase
/MDE/RSP : trois postes
d'occasion viennent d'être
achetés en remplacement de
ceux qui ne fonctionnaient
plus.

Utilisation de la visiocon-
férence : son utilisation est
en forte diminution surtout
par Pôle Emploi qui a déve-
loppé la pratique télépho-
nique pour ses rendez-vous.
La visioconférence n'est
plus utile pour eux. L'acqui-
sition de ce matériel avait
été imposée dans le cahier
des charges de la Maison de
l'Emploi lorsque celle-ci a
été créée. Les élus constatent
un désinvestissement des
services publics à ce niveau
ce qui peut être préjudiciable
pour notre Maison de l'Em-
ploi si les autres services en
font de même. Ce service
rendu à la population n'était
pas moindre dans notre terri-
toire rural, car il avantageait
les demandeurs d'emploi en
leur proposant un service
de proximité. Jean Pierre
Allier, délégué à la MDE
fera remonter ce problème
à l'assemblée générale de la
MDE.

Les élus proposent de
faire développer la visio-
conférence en interne. Cer-
taines réunions de la C. C.
peuvent être réalisées par ce
système : réunions de bureau
par exemple où Alain Jaffard
pourrait être présent ou des
commissions où le nombre
de personnes ne dépasse
pas 8 participants. Ce sys-
tème n'est pas encore très
bien adopté par la popula-
tion et pourtant il peut être
un outil très utile. Les élus
proposent aussi de contac-
ter nos partenaires comme
la mission locale ou le Pays
Cévennes pour des rendez-
vous à distance, ce qui arran-
gerait souvent les élus qui
font de nombreux trajets.

Magali expose que pour uti-
liser au mieux le matériel,
il faut pouvoir le déplacer
dans la salle de la cyber-
base et faire l'acquisition de
support amovible. Les élus
sont favorables à l'achat de
ce matériel. Un devis sera
demandé.

Débit internet de la Cy-
berbase : Le haut débit (ou
la fibre optique) est en cours
d'installation dans les lo-
caux de la mairie du Pont de
Montvert, mais le débit est
toujours peu suffisant pour
l'envoi de certains fichiers,
notamment pour les télé-
chargements d'émission tv.
Ce type de téléchargements
de médias est de plus en
plus souhaité par la popu-
lation.

Point d'appui à la vie
associative : question de
Maurice Jeannet « quel
rapport avec le DLA? »
Le DLA (Dispositif Local
d'Accompagnement) a été
mise en place par la Caisse
des Dépôts et consignations.
Le point d'appui à la
vie associative a été mis
en place par la DDCSPP
(Direction Départementale
de la Cohésion sociale et
de la Population). Ce point
d'appui propose des forma-
tions dans divers domaines
qui sont plutôt destinées
aux associations (comptabi-
lité, gestion courante d'une
association par exemple).
Les élus insistent pour que
ce type de formation puisse
être proposé localement,
car elles sont organisées
à Mende, ce qui restreint
considérablement l'intérêt
des uns et des autres à s'y
rendre. Il serait intéres-
sant de mettre en place un
questionnaire à destination
des associations afin de
savoir si ces formations les
intéressent et si elles s'y
rendraient plutôt à Mende
ou au Pont de Montvert.

Maurice Jeannet souligne que la gestion comptable est une formation très demandée. Mais il y en a aussi d'autres fortes intéressantes telles que le montage des dossiers de subventions, comment gérer sa trésorerie? Comment tenir des comptes? Magali informe qu'un projet de ce type est en cours, mais qu'il s'organise seulement pour l'année 2014. Elle souligne également qu'un répertoire des associations est en cours de rédaction afin de travailler par réseau avec les associations du territoire et les associer plus largement au point d'appui. Cet annuaire va être distribué aux élus par mail, afin qu'ils le complètent, chacun sur leur territoire.

Télétravailleurs : pour information trois télétravailleurs fréquentent la cyberbase : une illustratrice, un retraité en automobile et une traductrice.

Fréquentation des structures : en période estivale, la fréquentation est plus élevée. Hors période estivale, l'essentiel de la fréquentation vient du Pont de Montvert, puis de St Maurice de V., viennent ensuite Fraissinet de Lozère, St Andéol de Clerguemort, St Frézal de V. et Vialas.

Tarif cyberbase : certaines cyberbases facturent une participation financière pour les formations qu'elles proposent, qui n'est pas comprise dans le montant de l'adhésion. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire de même ici étant donné que les formations représentent du temps de travail de nos agents? De plus le montant de l'adhésion à la cyber base est bas (20 € par an) par rapport aux services proposés.

Les élus souhaitent que d'autres prestations soient proposées, qu'elles soient identifiées clairement par des flyers. La demande de la population cyber base évolue et nous devons pouvoir répondre à la demande.

Antenne Cyberbase à l'Espinassas : Magali et Marie ont réalisé un programme de formation qui sera proposé à l'antenne de l'Espinassas. Ces formations vont débiter fin juin jusqu'en août. Une fois l'organisation calée, ce document sera transmis aux élus et à leur réseau pour inscription. Deux ordinateurs d'occasion vont être achetés pour l'Espinassas. Pour l'instant, l'antenne sera installée dans le bureau de Bois 2 mais car les travaux de la salle au-dessus du bistrot ne sont pas tout à fait terminés. Les formations auront lieu un jeudi sur deux pendant les vacances.

Site internet de la C. C. : Les agents ont bénéficié de deux jours de formation à l'utilisation du logiciel JOOMLA. Après l'intervention du formateur, la version du logiciel a été mise à jour. Nous sommes passés de la 1.5 à la 2.5. Cette intervention a nécessité un gros travail de « nettoyage » sur le site par l'intervenant puisque depuis sa création, le site internet n'avait pas connu de modification, ni de mise à jour. Il a été constaté que le site n'était pas vraiment sécurisé. Le site a été « piraté » plusieurs fois.

Concernant son attractivité : les modules ont été modifiés, les couleurs de la mise en page du site ont été changées, une fonction recherche à été installée. Nous allons aussi installer

Google Analytique qui permet d'obtenir des statistiques de fréquentation du site. Un plus grand nombre d'informations sur le site est disponible, des flux RSS ont été installés en lien avec le site du Conseil Général, le Pays Cévennes, un agenda partagé avec l'Office de Tourisme. Les agents soulignent qu'il est difficile de mettre à jour le site si les élus ne donnent pas les informations nécessaires. Il faut absolument que le référent sur chaque commune s'implique à ce niveau afin qu'on puisse uniformiser les données sur chacune des communes. Actuellement, la commune de Fraissinet de Lozère est la plus impliquée. Une bonne base d'informations est téléchargeable : les documents d'urbanisme, les comptes rendus de conseils, les données financières, les résultats d'analyses de l'eau, etc. Ces documents sont utiles aux habitants, mais aussi aux élus. Ils l'utilisent régulièrement pour aller chercher des informations ou télécharger des documents.

Conclusions : les missions demandées aux agents sont de plus en plus nombreuses notamment en matière de veille, de communication. Des missions supplémentaires se sont imbriquées dans le temps de travail des agents : développer les formations en direction de la population, ouvrir une antenne relais cyber base à l'Espinassas, veille sur le programme Habiter mieux, etc. Les agents ne peuvent pas être présents en accueil, en veille, en formations (compter le temps de préparation, etc...), à l'Espinassas, à la MDE et au RSP, etc. Pour mener à bien toutes ces missions,

le temps de travail devrait être de 133 h par semaine pour les deux agents.

Réflexion pour l'embauche d'un contrat d'avenir : Daniel MATHIEU informe les élus que, même s'il est à 35 heures, le temps de travail du secrétariat de la communauté de communes est très court comparé aux missions qui sont demandées. Myriam effectue actuellement une moyenne de 38 heures par semaine. Elle dépasse le temps de travail réglementaire. Ces heures sont récupérées. Ceci est dû au fait que certains projets, en instance depuis quelque temps, ont été débloqués par les subventions attendues : l'aménagement de la ZAE, la réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert pour exemple, mais aussi que d'autres projets ont vu le jour tels que la réhabilitation du hameau de l'Espinassas (qui concerne plusieurs volets = rénovation bâtiment principal, construction hangar, sentier d'interprétation, aménagements paysagers), les travaux de la maison de Marie qui ont maintenant débutés, l'appel à projet avec le SIS, le centre d'accueil temporaire de Fraissinet de Lozère, la nouvelle crèche du Pont de Montvert, mais également le quotidien (enfance et jeunesse, suivi et exécution des 5 budgets, divers comptes rendus de réunion liés aux projets, dossiers de subvention, les marchés publics, paies et cotisations sociales, etc.), il manque du temps pour travailler dans d'autres domaines tels que le tourisme et l'habitat. Le budget de la Communauté de Communes nécessite aussi un suivi de trésorerie en lien avec les différents projets.

Après avoir pris en considération que les missions des agents de la Cyberbase, MDE et RSP et secrétariat général nécessitent plus de temps de travail, le conseil communautaire examine de près la possibilité de recruter un contrat d'avenir. Après avoir fait quelques simulations financières, il délibère pour le recrutement d'un contrat d'avenir sur ces différentes missions. Il donne pouvoir au Président pour lancer un appel à candidature et signer les documents qui s'y rapportent. La commission recrutement sera convoquée en temps et heure.

Délibération : remplacement d'un suppléant à la commission des marchés publics : Jean-Claude LIEBER, suppléant de Jacques Hugon à la commission des marchés, souhaite se faire remplacer par Alain VENTURA, car il a des difficultés pour se rendre aux commissions. Les élus délibèrent, ils sont favorables à l'unanimité.

Accord local dans le cadre des élections 2014 : Camille LECAT résume qu'au dernier conseil communautaire, il avait été décidé de proposer aux communes une répartition de sièges des élus communautaire en fonction de la circulaire préfectorale et des critères de calcul prédéterminés. 20 sièges avaient donc été distribués (16 sièges obligatoires et 4 sièges supplémentaires obtenus si les communes délibéraient à la majorité qualifiée par accord local). Les 4 sièges supplémentaires avaient été accordés aux deux communes qui avaient le moins de sièges pour équilibrer le partage.

Depuis cette décision et après la réunion du conseil communautaire, de nombreuses questions ont été

soulevées : avons-nous le droit d'attribuer 1 ou 2 sièges supplémentaires au lieu de 4 ? Est-ce nous pouvons décider d'un seuil démographique ? Combien de délégués seront désignés après les élections municipales ? Que signifie exactement le terme « ordre du tableau » ? etc.

La Communauté de Communes ayant obtenu les réponses à ces questions, le Président a proposé en réunion de bureau, de remettre ce sujet à l'ordre du jour afin que les élus soient destinataires des éléments utiles à la prise de décision. Il informe également que le délai de délibération des conseils municipaux a été repoussé au 31 août 2013, une autre proposition pourrait être établie, qui annule et remplace celle du dernier conseil. Il rappelle que s'il y a accord local il doit être pris à la majorité qualifiée des communes membres, et que si les communes membres ne trouvent pas d'accord, le Préfet décidera de la répartition suivante : 16 sièges attribués, 6 pour le Pont de Montvert, 4 pour Fraissinet de Lozère, 3 pour St Frézal de Ventalon, 2 pour St Andéol de Clergumort et 1 pour St Maurice de Ventalon), 1 siège supplémentaire pouvant être réparti librement.

Alain Ventura et Camille Lecat ont travaillé sur la question et informent que les seules règles obligatoires sont : d'une part, le nombre de sièges inscrit au tableau et d'autre part le critère démographique. Sur ce deuxième critère, les élus peuvent décider d'instaurer un ou plusieurs seuils démographiques selon leur gré, deux nouvelles propositions sont soumises aux élus.

1ère proposition : avec répartition de 18 sièges

Fraissinet de Lozère : 4, Le Pont de Montvert : 5, St Maurice de Ventalon : 3 (dont 1 siège supplémentaire), St Andéol de Clergumort : 3 (dont 1 siège supplémentaire), St Frézal de Ventalon : 3.

2e proposition : 17 sièges à répartir avec détermination d'un seuil démographique : communes dont la population est > 200 habitants : 4 sièges attribués, communes dont la population est < à 200 habitants : 3 sièges attribués. (Cette solution présente l'avantage d'un nombre impair de sièges).

Fraissinet de Lozère : 4, Le Pont de Montvert : 4, St Maurice de Ventalon : 3 (dont 1 siège supplémentaire), St Andéol de Clergumort : 3, St Frézal de Ventalon : 3.

Après délibération, le conseil vote à main levée pour retenir une des deux solutions.

Résultats du vote à main levée : proposition 1 (formule à 18 sièges) : 2 pour et une abstention. Proposition 2 (formule à 17 sièges) 6 pour.

Cette dernière proposition est donc adoptée, décision prise par consensus, sous réserve que la Préfecture ne s'y oppose pas. Une fois la réponse obtenue, la secrétaire de la C. C. se chargera de rédiger une délibération type pour les communes membres.

L'unanimité du conseil est favorable à une répartition la plus égalitaire possible entre les 5 communes. Il souhaite garder cette notion d'équilibre sur le territoire. Il souligne la bonne entente des élus dans ce conseil,

l'avancement des projets, le travail en commun et la concertation malgré que la situation géographique du territoire ne s'y prête pas toujours. St Maurice de Ventalon reste la commune centrale du territoire et permet de faire le lien entre d'une part, le territoire des Cévennes vers le mont Lozère et d'autre part, les deux communes Nord et Sud de la C. C.

Convention ATESAT : La convention ATESAT (Assistance technique fournie par l'État au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire) qui lie la Communauté de Communes à la Direction Départementale des Territoires prend fin le 31 mai. Il est décidé de la renouveler à l'unanimité des membres présents. Il est rappelé que dans le cadre de cette convention, la DDT réalise de nombreuses missions d'accompagnement dans des domaines variés (habitat, aménagement, voirie, sécurité routière, élaboration de programmes d'investissement de la voirie, gestion du tableau de classement, étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût n'excède pas 30 000 € HT). Ces missions sont d'une très haute importance pour nos communes rurales.

Sans ce service, elles auraient obligation de contacter des cabinets d'étude impliquant des coûts exorbitants. Les missions de la DDT, par l'ATESAT sont menacées de s'arrêter par l'État. Les élus avaient déjà délibéré pour soutenir la DDT et pouvoir garder ces conventions. Il semble que 2013 soit la dernière année où ces missions pourront être réalisées,

mais L'ATESAT se substituera à l'ATGC (Aide Technique à la Gestion Communale) dont les missions seront moindres, mais toujours présentes pour les années à venir.

Appel à projets « Stratégies locales de développement : compte rendu des réunions et avancement du dossier : le Président expose au conseil que le dossier est maintenant finalisé. Yves Élie Laurent a déposé un complément dans le cadre de l'association « l'Arbre aux Abeilles ». Le dossier de la communauté de communes sur la partie châtaigneraie est groupé avec celui du SIS. Il doit être envoyé à la Région le 31 mai.

Projets de L'Espinassas : délibération attribution des lots 3-6-7 pour les travaux du hangar : le Président rappelle que lors de l'ouverture des plis pour les travaux du hangar, les lots 3-6-7 n'avaient pas été attribués et qu'une nouvelle procédure avait été engagée. Sur ces 3 lots, les plis ont été ouverts le 22 mai. Il informe les élus des conclusions de la commission des marchés. Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, délibère pour attribuer les lots 3-6-7 comme suit :

Lot 3 (menuiseries extérieures et intérieurs bois) : Entreprise REY aux Bondon sous réserve qu'ils fournissent les pièces complémentaires dans les délais.

Lot 6 (Plomberie sanitaire) : entreprise ROURE Philippe à Fraissinet de Lozère.

Lot 7 (revêtements à sceller) : entreprise Carlos DUARTE à Mende.

Il autorise le Président à signer les actes d'engagement qui s'y rapportent et à engager les démarches nécessaires à l'exécution des travaux.

Reprise de la parcelle en bail emphytéotique à Bois 2 mains : Camille LECAT rappelle que Bois 2 mains procédera à un échange de parcelles avec la Communauté de Communes à l'issue des travaux. Bois 2 mains rédige une attestation pour autoriser la Communauté de Communes à réaliser les travaux du hangar. Il est aussi rappelé que les démarches notariales concernant les échanges de parcelles seront regroupées dans un seul dossier.

Aménagements paysagers et sécuritaires du hameau : Daniel informe qu'une réunion a eu lieu le 22 mai avec les acteurs concernés par des projets sur l'Espinassas. Cette rencontre avait plusieurs objectifs : travailler sur les aspects paysagers du hameau en fonction des différents projets et engager plus précisément la réflexion de l'installation d'un chauffage collectif qui alimenterait le futur siège social des « ABPS » et le bistrot.

Concernant le premier point : la C. C. avait rencontré la DDT sur site pour amorcer l'idée de réaliser un document des différents projets afin d'appréhender les problèmes liés au stationnement et à la circulation sur le site. Suite à cette visite, la DDT en partenariat avec le PNC a réalisé une première ébauche d'un plan d'aménagement du hameau avec des conseils sécuritaires. La DDT nous a fait observer qu'il faut absolument que le service des

routes du Conseil Général soit présent aux prochaines réunions pour orienter de façon plus précise la mairie de St Andéol de C. et la CC sur les différentes phases de travaux. Le point le plus urgent est de trouver un lieu adéquat pour faire un nouveau parking sur le site. Celui situé à côté du bureau de Bois 2 mains accueille déjà 12 places, mais son espace est insuffisant. Il faut penser aussi aux stationnements des véhicules spécifiques à l'activité des « ABPS », à la traversée de la départementale, à la signalétique à mettre en place, etc.

Concernant le second point : la chaufferie à plaquette bois semble l'option la plus adéquate et la plus économique, mais elle nécessite de lourds aménagements pour permettre l'approvisionnement en plaquettes par les camions. L'emplacement le plus stratégique semble être le pignon ouest du bistrot où il faudra prévoir une dalle de fondation pour garder la possibilité au bistrot de construire par-dessus (car prévision d'agrandir la cuisine). Il sera aussi nécessaire de créer une rampe d'accès depuis la RD35 pour permettre au camion d'accéder au silo et de pouvoir benner le chargement. Pour l'instant, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère doit nous fournir une première étude de faisabilité qui fasse ressortir la solution la plus adaptée tant économiquement que techniquement.

De nombreux autres points ont été soulevés lors de cette réunion, une synthèse est en annexe du présent compte rendu.

Délibération marché de maîtrise d'œuvre la cure : validation de la décision de la commission des marchés : comme suite à la consultation, sept architectes ont déposé une offre pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert. Le Président demande au conseil communautaire de se positionner sur le rapport de la commission suite à l'ouverture des plis du 22 mai et de délibérer pour attribuer le marché. À l'unanimité des membres présents, le conseil délibère pour attribuer le marché à l'architecte Marie Claire Bessin. Il autorise le Président à signer l'acte d'engagement et à engager les démarches nécessaires au commencement des travaux de maîtrise d'œuvre destinés à créer deux logements sociaux et une salle des associations.

SIVOM : transfert de la compétence transport à la demande : le conseil syndical du SIVOM a délibéré pour renoncer à sa compétence « transport à la demande » le 19 avril dernier suite à la décision de Vialas d'intégrer la Communauté de Communes des Hautes Cévennes. Étant donné que les communes membres ont délibéré en faveur de la reprise de cette compétence par la communauté de communes, le conseil communautaire se positionne. Il est favorable à cette décision. La communauté de communes reprend donc cette compétence. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

Compte rendu rencontre tourisme du 15 mai avec les élus de la Vallée longue :

pour donner suite à la demande du Président de la C. C. de la Vallée longue, les élus de ce territoire sont venus au Pont de Montvert pour s'informer de l'organisation de notre territoire au niveau du tourisme et notamment connaître le fonctionnement de l'Office de Tourisme du Pont de Montvert. Cette rencontre a permis aux deux territoires proches d'échanger et de réfléchir à des partenariats possibles. En matière touristique, ces partenariats ont déjà une ébauche, car des liens existent entre les OT de la Vallée Longue, du Pont de Montvert, du Bleynard, de Génolhac (contacts réguliers, partage de site internet...). Bien souvent, c'est l'office de tourisme du Pont de Montvert qui est cité en exemple au niveau du fonctionnement et de la gestion. Les élus de la Vallée Longue ont donc exprimé leur curiosité par des questions très précises. Les budgets très proches pourraient laisser présager des résultats semblables. Après une discussion très ouverte, nos collègues de la vallée longue ont retenu en points positifs :

L'ouverture permanente de l'office en période propice de tourisme

L'importance de la présence de deux employés

La complémentarité des deux employés concrétisée par les fiches de postes

L'organisation interne établie en commun avec le bureau et remise en question positivement, sans retard en cas de nécessité

La présidence assurée par un hébergeur, et la vice-présidence assurée par des élus

L'implication des hébergeurs, mais aussi des politiques (Conseillère générale du canton, la Communauté de Communes, les maires des communes...)

La recherche permanente de partenaires et d'acteurs du territoire (démarche en direction des agriculteurs, des commerçants, des artisans...)

En fin de réunion, une réflexion a eu lieu sur l'opportunité de rejoindre l'OT de Florac. L'intérêt de cette possibilité n'apparaît pas indispensable, pour l'instant, au niveau des Cévennes au mont Lozère qui préfère prioriser une action plus active autour d'un projet commun sur le secteur du Mont Lozère (en liaison avec l'agropastoralisme).

L'expérience avec le Pays Cévennes en matière touristique n'a pas encore réellement porté ses fruits dans notre secteur. Il est toujours difficile de se faire entendre dans cette structure surdimensionnée.

D'autres rencontres seront organisées sur le thème du tourisme avec la Vallée Longue.

Finances publiques : délibérations modificatives : pour donner suite aux contrôles budgétaires effectués par la Préfecture, le Président informe les élus qu'il y a lieu de prendre la délibération modificative suivante :

Budget principal : Affecter la somme de 26 197.62 € en fonctionnement (somme qui correspond au report de l'année dernière). Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité.

Budget la Cure : cf tableau ci-dessus

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Au 64168 : + 7 000 €		Au 002 : + 26 197.62 €	
Au 6413 : + 6 000 €			
Au 6218 : + 5 964.84 €			
Au 6256 : + 600 €			
Au 6064 : + 1 000 €			
Au 6574 : + 1 500 €			
Au 73925 : + 2 220 €			
Au 68111 : + 1 912.78 €			
€		Total : 26 197.62 €	
Total : 26 197.62 €			

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Au 66111 : + 2293.52 €	Au 74741 : + 2 293.52 €

Une discussion relative aux taxes est engagée, car la communauté de communes a perdu une grosse partie du produit de la Taxe foncière Non Bâtie en 2013, ceci dû à l'exonération des sites Natura 2000. Cette exonération est applicable pendant 5 ans et renouvelable une ou plusieurs fois. Les EPCI concernés sont ceux créés après 2005. Le conseil communautaire souhaite prendre une motion à ce sujet, car les communes rurales sont fortement pénalisées.

Il semblerait toutefois que plusieurs solutions soient possibles pour trouver des fonds publics supplémentaires, ces dernières pourraient compenser en partie la perte de la taxe : réévaluer la valeur des taxes locatives, appliquer une taxe sur les logements vacants, mais ces décisions doivent être prises en accord avec les communes. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil, les délibérations devant être appliquées au mois d'octobre.

Points sur les autres projets en cours :

Travaux Maison de Marie : le chantier a pris du retard. Yves COM-MANDRE suit de près les travaux. Il est toujours présent sur les lieux et participe activement aux réunions.

L'entreprise CHAPELLE n'est pas toujours présente aux réunions de chantier. Plusieurs observations lui ont été signalées par l'architecte sans réaction de sa part. Le Président est intervenu, il semble que l'entreprise ait réagi. Ses travaux de maçonnerie doivent être terminés d'ici quelques jours. La charpente est en cours de construction par l'entreprise PANTEL Couverture de Bedouès. Le toit devrait être couvert d'ici 1 mois.

Nouvelle crèche : Afin que la C. C. puisse engager les travaux de maîtrise d'œuvre, le terrain devra devenir propriété de la collectivité. Daniel MATHIEU a suggéré à la commune du Pont de Montvert d'être à jour des formalités administratives avant de lancer la consultation. Il a proposé à la mairie une mise à disposition du terrain à titre gracieux. Alain JAFFARD nous informe que la mairie a délibéré favorablement. Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de mise à disposition qui s'y rapporte.

Terrain gendarmerie : Alain Jaffard informe la C. C. qu'une erreur a été commise lors de la signature des actes de vente des terrains

Tempête de délibérations

Le Président expose : pour les administrés, nous recherchons la continuité des services et essayons de favoriser des temps de déplacement plus courts, c'est pourquoi nous avons fait le choix, par exemple de créer une antenne cyber-base à l'Espinassac pour que le service profite à tous. La réflexion va se poursuivre avec la Maison de l'Emploi, le Relais Services Publics et pourquoi pas un point d'information de l'Office de Tourisme. De nombreuses associations apportent une dynamique à notre territoire et le rendent plus attractif. Nous avons aussi un volet agricole fort. De jeunes couples d'agriculteurs viennent s'installer. Ils argumentent leur choix de vie sur nos communes par le fait aussi que des services de proximité sont proposés, notamment sur les communes de Fraissinet de Lozère et du Pont de Montvert (crèche, centre de loisirs, commerces, médecins...).

Nos finances sont saines. Nous veillons à rester une C. C. d'investissement, car c'est le choix des communes. Deux zones artisanales ont été créées (une en cours de travaux), nous avons des projets économiques forts à notre échelle.

Les fusions de C. C. inquiètent les élus, car en général, les services à la population sont regroupés en bourgs centres. Ceci dépeuple les plus petits villages, c'est une réflexion qu'ils ne partagent pas.

Concernant les soins et la santé, les habitants de nos communes se rendent plutôt à Mende qu'à Florac. Les élus évoquent la difficulté de travailler avec le territoire de Florac sur

des sujets qui concernent de près nos habitants, comme pour la création de la maison de santé à Florac portée par la Mairie de Florac, ou pour la création du centre de secours porté par la C. C. du Pays de Florac. Ces projets ont vu le jour sans consultation préalable de notre territoire. Les élus soulignent qu'ils ont commencé à recevoir des courriers uniquement pour solliciter un financement de la part des communes ou de la C. C. Ce n'est pas ainsi qu'on peut favoriser le lien et le partenariat avec ce secteur. Nos élus sont plutôt réticents et n'ont pas suffisamment confiance pour s'engager dans des démarches de regroupement avec ce secteur.

En plus de cette difficulté de communiquer, les élus estiment que malgré ses nombreux atouts, le pôle de Florac n'est pas assez dynamique. Les autres C. C. voisines n'avancent pas très rapidement dans leurs projets. Ce n'est pas motivant.

Malgré tout, notre C. C. reste très ouverte sur les autres territoires pour des projets communs : OCA-GER, création d'un itinéraire Huguenot Camisards avec la Vallée Longue, le Pays de Florac, Tarnon Mimente, les Hauts Gardons en 2011. Depuis 2006, elle travaille avec la C. C. des Hauts Gardons sur l'enfance et la jeunesse par conventionnement. Nous mutualisons ainsi nos moyens humains et financiers pour faire avancer nos petites structures.

La sous-préfète réagit à la réflexion des élus, elle comprend leur crainte de s'ouvrir à l'extérieur, car le groupe d'élus qui composent la CC « Cévennes Mont Lozère »

fonctionnent bien. Ce n'est pas forcément le cas sur les autres communautés. Peut être que les nouvelles équipes qui seront formées par les prochaines élections municipales viendront favoriser le rapprochement avec d'autres C. C. qui nous entourent. Elle rejoint l'avis des élus sur le projet de la maison de santé de Florac, ceci est dommageable pour l'avenir. Elle en avait fait le constat et avait averti les élus concernés. Elle avait la charge, en ce qui la concerne, d'obtenir les financements de l'État sur le projet, elle n'est pas en mesure d'intervenir sur la construction même du projet. L'hôpital a aussi été écarté. La sous-préfète veut travailler à former un réseau. La directrice de l'hôpital a un projet médical. L'hôpital va se reconstruire à Florac.

Camille souligne qu'au niveau de la communication, la situation est la même au Collet de Dèze. Ce ne sont pas des façons de travailler positives.

Pour finir la discussion, la sous-préfète encourage les élus à continuer de développer leurs actions sur leur territoire et leur conseille de se regrouper autour de projets partagés pour une répartition des compétences claire. Elle n'a pas de vision précise de l'orientation que doit prendre la C. C. au sujet d'un rapprochement. En visuel sur une carte, les éléments sont toujours faciles à mettre en place, mais ils ne permettent pas de construire des projets concrets et de partager des idées en tenant compte des contraintes réelles du terrain.

Elle souhaite que le travail amorcé sur le projet de

territoire du développement du massif du Mont Lozère continue et voit le jour.

Christine BONNARD et Réjane PINTARD se retirent.

Approbation compte rendu du conseil communautaire du 24 mai 2013 : Alain Jaffard revient sur la répartition des sièges dans le cadre de l'accord local et souhaiterait modifier la phrase suivante : « la plus égalitaire possible ». « À une répartition équilibrée des sièges ». Cette remarque est validée par le conseil communautaire. Le compte rendu est donc adopté après cette modification.

Ressources humaines :

Recrutement d'un Contrat d'Avenir et mise à disposition d'un agent territorial : Le Président rappelle la décision du conseil communautaire de recruter un contrat d'avenir. Il informe que les démarches nécessaires sont en cours, mais qu'il y a lieu de rediscuter du nombre d'heures qui sera attribué à ce contrat en lien avec la gestion générale de la CC.

Le bureau propose au conseil communautaire, en soutien au secrétariat général de la C. C. de recruter un agent déjà en poste, opérationnel pour ce qui est du suivi budgétaire (émissions des titres et mandats) et certains dossiers de subventions. La proposition serait de 3 ou 6 mois.

Des simulations financières ont été réalisées (35 h en contrat d'avenir avec mise à disposition de 7 h d'un agent déjà en poste ou 30 h en contrat d'avenir avec mise à disposition de 7 h d'un agent déjà poste).

Le bureau a proposé de contacter le service de remplacement du CDG pour trouver un agent ou de faire le tour des mairies de la C. C. pour savoir si une des secrétaires serait intéressée pour assurer ces missions ponctuelles. Sandra Laurain, secrétaire à la mairie de St Andéol de C. est actuellement à 17 h 30 et serait intéressée. Étant contractuelle, elle ne peut être mise à disposition de la C. C. sous forme d'une mise disposition d'un titulaire, mais la commune de St Andéol peut conventionner avec la C. C. dans le cadre d'une prestation de service. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de recruter Sandra Laurain, secrétaire en poste à la mairie de St Andéol de Clerguemort en mise à disposition de la mairie à la C. C. sur 7 heures hebdo pendant 6 mois. Il autorise le président à signer la convention de mise à disposition qui s'y rapporte (convention de prestations de services). Le temps de travail du contrat d'avenir reste fixé à 35 h.

- Finances locales :

Délibération : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : le conseil communautaire prend connaissance des montants de la répartition du FPIC pour 2013. Ces montants vont varier chaque année jusqu'en 2016. Certaines collectivités en sont gagnantes d'autres perdantes. Pour notre cas, la répartition est plutôt favorable. Il y a lieu de décider si les communes récupèrent leur part, ou si, comme l'année dernière, elle la restitue à la communauté de communes.

À l'unanimité des membres présents, le choix est fait que chaque commune restitue sa part à la communauté de communes. L'argument mis en avant par les communes est le recrutement d'un contrat d'avenir et la mise à disposition d'un agent pour faire avancer les projets intercommunaux.

- Renouvellement de la ligne de trésorerie, délibération : la ligne de trésorerie, ouverte en 2012 et d'un montant de 105 000 € arrive à son terme le 30 juin. 55 000 € ont été remboursés, il reste 50 000 €. Le conseil doit se positionner pour son renouvellement. Daniel MATHIEU informe les élus qu'il s'est entretenu avec Franck Fournon, chargé d'affaires de notre C. C. en ce qui concerne nos emprunts. Face aux paiements des travaux en cours, le besoin de trésorerie est évalué à 200 000 €. Il semble que le taux soit le même que l'année dernière, le crédit agricole n'a pas pu faire une simulation pour la réunion du conseil, car la réunion a eu lieu hier, mais l'accord a été validé pour ce montant. Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents est favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant minimum de 200 000 €. Il donne pouvoir au Président pour signer les contrats qui s'y rapportent sous réserve que le taux proposé par le Crédit Agricole soit correct.

Délibérations pour demandes de subvention :

Fiches CEL 2012/2013 : certaines associations, dont les actions CEL ont déjà été réalisées, ont demandé à la C. C. que la subvention leur soit accordée un peu plus tôt. Le conseil est favorable

pour verser les subventions plus rapidement au vu des fiches bilans.

- Association « Trait d'Union » pour l'activité atelier de fabrication théâtrale : 170 € et 300 € de la DRAC.

- Foyer Rural REGAIN pour l'activité spectacle d'ombres : 100 €, pour l'activité journée de Pâques 100 €.

- Verser à l'école des Abrits les 600 € de DRAC de l'année dernière qui a été oubliée.

Le Président informe qu'il y a lieu de solliciter la subvention DRAC pour 2012-2013 d'un montant de 450 € dans le cadre du Contrat Educatif Local porté par la communauté de communes des « Cévennes au Mont Lozère ». Cette subvention est répartie sur deux activités : 1- théâtre organisé par l'association « Trait d'Union » (300 €) et 2 — danse/littérature organisée par le regroupement des écoles de la Vallée Longue (150 €). Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité.

Résidence d'artistes du Pont de Montvert : Full Bloom Résidence d'artiste « d'arts et d'ailleurs » a sollicité une subvention de 700 € à la C. C. pour sa première édition. Du 21 avril au 21 mai se sont déroulées au Pont de Montvert des manifestations culturelles, présentation d'artistes et leur travail, projections de films afin de favoriser le partage des connaissances. Le conseil communautaire accorde cette subvention étant donné l'importance du projet et à titre très exceptionnel.

Mission locale : la Mission Locale a demandé une subvention à la communauté de communes. Le conseil délibère favorablement pour accorder la somme de 500 € pour 2013 considérant les interventions régulières de l'organisme dans le cadre de la Maison de l'Emploi. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Appel à projets à destination des agriculteurs (CASDAR) : Camille LECAT fait part aux élus des objectifs de l'appel à projets. Les fonds proviennent du ministère de l'Agriculture. Mobilisation collective pour l'agro écologie. Il finance des projets agricoles dont les méthodes permettent aux agriculteurs d'être plus rentables et plus écologiques. Son objectif est de diffuser des méthodes d'enrichissement et promouvoir la durabilité des exploitations. L'animation et l'ingénierie d'un projet peuvent être financées sur une durée de 3 ans à hauteur de 80 %. En France, plusieurs projets ont déjà été portés en financement CASDAR. C'est un groupement d'agriculteurs qui doit porter le projet et réfléchir aux systèmes d'exploitation agricole, car destiné aux collectifs d'agriculteurs. Une des conditions pour répondre à l'appel à projets c'est que le projet soit financé aussi par une collectivité.

Sur le territoire on pourrait réussir à diffuser des techniques qui concernent le maraîchage, l'ovin, le bovin, ou sur l'Espinasse créer une ferme ressource. Il a informé les structures agricoles de sa commune.

Tempête de délibérations

L'association éco relais a organisé une réunion avec certains agriculteurs pour voir si un groupement d'agriculteurs participerait à cet appel à projets. Mais pour quel projet? Qui le porte? Quel partenaire financier? Jean Pierre est sceptique si la Chambre d'agriculture n'est pas impliquée ça va être difficile. Savoir si les agriculteurs veulent aller dans ce sens. La C. C. peut aider à initier le projet.

- Adhésion à l'association Alès Myriapolis pour 2013 : devant l'incompatibilité des projets portés par la C. C. et présentés par l'agence de développement Alès-Myriapolis, l'avis des élus est partagé quant au fait de continuer d'adhérer à l'agence alors que nous utilisons d'autres services d'ingénierie qui proposent des avant-projets plus adaptés à notre demande. Le sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Points sur les projets en cours :

- Travaux Maison de Marie – Fraissinet de Lozère : travaux en cours, l'entreprise CHAPELLE a du retard.

- Gendarmerie : on attend toujours la réponse du Ministère de la Défense sur le projet.

- Réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert : Madame BÉSSIN, architecte pour la maîtrise d'œuvre à bien avancé son travail sur l'avant-projet. Il semble qu'il pourra être présenté à la C. C. au prochain conseil communautaire.

- Construction nouvelle crèche au Pont de Montvert

à proximité de l'école : pas d'autre information à cette réunion.

- Maison d'accueil pour groupes de personnes à Fraissinet de Lozère : validation du cahier des charges attendue pour envoyer la consultation aux cabinets d'études.

- ZAE Mas Méjean : la commission des marchés a fait estimer la reconstruction d'un mur en pierres sèches plutôt qu'en maçonnerie traditionnelle : 11 000 € de surcoût. Le PNC serait d'accord pour en financer une partie. Nouvelle estimation. Le conseil communautaire donne son accord pour lancer la pierre sèche. Ouverture des plis pour le marché terrassement et réseaux le 26 juillet avant le conseil communautaire à 13 h 30 à Fraissinet de Lozère.

Comptes rendus réunions/commissions :

Rencontre avec la perceptrice de Florac : destinée à débattre de la répartition financière entre les deux communautés de communes et l'association « Trait d'Union », cette rencontre a permis d'éclaircir certains aspects de notre gestion. Outre la participation des communes de la Vallée Longue pour la fréquentation des enfants de leur territoire sur les crèches de St Étienne et Ste Croix Vallée Française, il faudra que notre C. C. arrive à réduire le coût. L'organisation financière du secteur des Hauts Gardons est à retenir, leur C. C. et les communes concernées se partagent les frais sur présentation d'un tableau récapitulatif des enfants qui fréquentent les crèches et centre de loisirs

de chaque commune, ce tableau est élaboré par Caroline Bisotto et sert de base à leur répartition financière. Ce qui réduit nettement le coût pour la C. C. des Hauts Gardons. Notre C. C. prend tout à sa charge. La perceptrice a donné des conseils à l'association sur les tarifs qu'elle pratique, etc...ce qui fût constructif.

Questions diverses

1-Réorganisation du personnel du Parc National des Cévennes : Alain Jaffard prend la parole et explique la situation du remplacement d'Odile Rival à l'écomusée du mont Lozère et de l'antenne de Génolhac à Madame la Sous Préfète. Ce poste était un poste de catégorie A. Odile Rival était très investi dans son travail et elle a apporté beaucoup à la vie locale. Son poste devait être renouvelé par le Parc National des Cévennes. La publication de son remplacement est un poste de catégorie B et basé à Génolhac avec une vague animation de 20 % pour l'écomusée du mont Lozère, ce qui est très préjudiciable pour l'animation de notre territoire. Pour la commune du Pont de Montvert, ce n'est pas un renouvellement de poste. Comment faire le même travail avec moins de temps? La disparité des postes sur le secteur s'accroît d'année en année : avant, il y avait 3 postes sur le canton : un à St Maurice de Ventalon, un à Fraissinet de Lozère et un au Pont de Montvert. Ce poste contribue à la vie locale, au dynamisme. Odile était conseillère municipale. Ceci n'a pas de sens pour Alain J. Le Canton du Pont de Montvert est le plus concerné par la zone cœur du Parc (80 %). Une seule antenne du Parc

serait conservée. Deux aspects négatifs dans cette réorganisation : emploi, et vie du pays. Après cette intervention, l'avis des élus est demandé par le Président : Jean Pierre ALLIER « le pont de Montvert devrait être le cœur du territoire, sur les zones Natura 2000 pas d'animation sur notre territoire contrairement à d'autres secteurs où des interventions sont réalisées dans les écoles par le Parc. Nous sommes au centre du dispositif UNESCO. Nous avons besoin d'un animateur de territoire (pour les écoles, les agriculteurs...) » Sophie PANTEL « il faut au moins deux antennes sur le mont Lozère, ce poste va être transféré sur un village qui n'a rien à voir avec la zone cœur ». Jean Claude LIEBER « le bourg de la C. C. c'est le Pont de Montvert avec d'un côté le granit et de l'autre côté le schiste. Cette particularité fait la variété de notre territoire. La décision prise par le Parc est dommageable pour l'animation de notre territoire ». Marie Claire LIEBER se demande si le Parc a des restrictions budgétaires ? La Sous préfète intervient : « effectivement des postes en moins sur 2013 par mesure d'économies ». Les élus sont unanimes pour dire que les postes d'animateurs territoriaux sont importants, mais ils voudraient aussi plus de service de proximité. La présence des gardes était importante.

La sous-préfète intervient : Le Parc a fait certains choix sous la responsabilité du Directeur. Elle a sollicité le directeur pour retravailler la fiche de poste sur le remplacement d'Odile RIVAL.

Sur la fiche de poste, pas de mention écrite pour le secteur du Pont de Montvert. Ce qui est important c'est d'observer comment le Parc a organisé sa présence en personnel sur les zones cœur. La sous-préfète ne peut intervenir au-delà de sa compétence. C'est le Parc National qui doit décider. Elle ne peut que donner son avis.

Sophie PANTEL exprime son désaccord sur la façon de travailler du Parc National et sur le fait que des travaux seraient nécessaires à l'Écomusée.

Camille LECAT constate une démotivation des agents du Parc, mais aussi entre la Direction et les élus. Le manque de clarté provoque des tensions, car médiation nationale. Il souhaiterait plus de dialogue entre les élus le Parc, et les agents du Parc. Il ne remet pas en cause le travail du Parc avec la collectivité et le territoire.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le conseil communautaire prend une délibération à l'unanimité des membres présents :

- DEMANDE à l'Établissement Public du Parc National des Cévennes

- CONSIDÈRE que la commune du Pont de Montvert est le bourg centre de notre communauté, que 83 % du territoire de la Communauté de Communes est situé en zone cœur du Parc National des Cévennes, et qu'à ce titre il est justifié de conserver une partie de l'antenne du Parc National sur le Bourg du Pont de Montvert,

- DEMANDE que soit conservé les agents en place sur le territoire.

- DÉCIDE d'ajourner la signature de la pré-convention d'application pour la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la Charte du Parc National des Cévennes. Pour l'année 2013, période de transition pour le PNC, ces pré-conventions doivent permettre à l'établissement de préfigurer la dynamique de partenariat qui sera généralisée à l'ensemble des collectivités de l'aire d'adhésion en 2014, mais aussi de favoriser un dialogue régulier entre les signataires, d'identifier les projets prioritaires des collectivités tout en répondant aux objectifs de la Charte, d'identifier les actions de l'EPCI projeté sur le territoire de la collectivité et de définir les modalités de partenariat favorisant la réalisation des actions prioritaires identifiées.

- Dans l'intérêt du projet de territoire du Mont Lozère, il DEMANDE à ce qu'il y ait un équilibre dans la répartition des agents sur le territoire du Mont Lozère et SOLLICITE une réunion de concertation entre les élus de la Communauté de Communes et les Président et Directeur du Parc National des Cévennes lors du conseil communautaire du 26 juillet prochain à Fraissinet de Lozère.

2-Accord local : Alain Jaffard expose que son conseil municipal s'interroge sur l'accord avec le projet de répartition des sièges et la décision prise à la dernière réunion du conseil communautaire (pour rappel : répartition à 4 sièges pour le PDM, 4 sièges pour Fraissinet de Lozère, 3 sièges pour les autres communes).

Il va soumettre une nouvelle fois la proposition sur le principe que les projets de la communauté de communes sont, la plupart du temps voté à l'unanimité malgré que la majeure partie des projets soit centralisée sur le Pont de Montvert. Cela prouve bien la bonne entente de l'équipe communautaire. Sachant que les communes de St frézal de V., St Maurice de V. et Fraissinet de Lozère ont déjà délibéré favorablement à la répartition proposée par la Communauté de Communes à l'unanimité des membres. Les élus présents insistent sur l'historique de l'attribution des sièges : à l'époque, Vialas avait insisté pour qu'ils aient la majorité. Les élus avaient pris la décision d'attribuer une voix par commune.

3-Réouverture de la crèche de St Frézal de Ventalon : Le conseil municipal de St Frézal de Ventalon a pris une motion visant la décision de l'Association « Trait d'Union » de ne pas ré-ouvrir la crèche de St Frézal de Ventalon. La commune n'a pas été destinataire du compte rendu du CA de trait d'union. Le Pont de Montvert est toujours favorable pour transférer ce jour d'ouverture de St Frézal. Jacques HUGON souligne que le mercredi 7 enfants fréquentent la crèche au Pont de Montvert. Le questionnaire reflète une fréquentation de la crèche de St Frézal de V de 6 enfants. St Frézal proposait de faire le test au moins 3 mois à partir de septembre : le service créant l'offre.

La commune souhaite que l'association demande aux parents qui ont répondu positivement au question-

naire d'inscrire leurs enfants dès le mois de septembre. « Trait d'union » demanderait l'engagement des inscriptions avec avance de paiement. Le conseil communautaire est favorable à l'idée que Jean Claude LIEBER rédige un nouveau courrier à l'association pour lui proposer de faire passer à la mairie de St Frézal de V. les dossiers d'inscription et demander aux familles une avance de paiement. Daniel MATHIEU averti qu'il faut être bien certain d'avoir un nombre suffisant d'enfants inscrits : en effet, la crèche de St Frézal est restée 6 mois ouverte avec un voir deux enfants, ce qui a pénalisé l'association financièrement. Effectivement si on reçoit les dossiers d'inscription, les risques sont diminués. Il faudrait qu'au moins 4 enfants soient inscrits.

4-Adhésion Alès Myriapolis : le conseil communautaire doit se positionner sur son adhésion à l'Agence de Développement. Le débat est ouvert, mais le conseil fait le choix de reporter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire.

5— attribution des subventions aux associations : Sophie PANTEL, en tant que conseillère générale propose de rencontrer les associations du canton.

Tempête de délibérations

conseil communautaire 26 juillet 2013

Titulaires présents : Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

*Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Gilbert ROURE (Fraissinet de Lozère) ; Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère),
Procuration : Albert DOUCHY (le Pont de Montvert) à Alain JAFFARD.*

Excusés : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Yves Élie LAURENT (le Pont de Montvert).

Autres personnes présentes à la réunion : de 14 h à 15 h : Mme BESSIN et Mme SEBELIN (architectes), de 15 h à 17 h : Messieurs MERLIN et GARNIER (Parc National des Cévennes).

Nils BJORNSON-LANGEN a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :
Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 26 juin 2013 : ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.
Présentation de l'esquisse du projet de réhabilitation de la Cure du Pont de Montvert par l'architecte Mme Bessin : Mesdames BESSIN et SEBELIN présentent l'avant-projet de réhabilitation de la Cure dont les élus ont été destinataires avant la réunion. Quelques remarques de la part du conseil communautaire sont à noter. Il est proposé de créer un escalier extérieur avec passerelle bois et métal menant vers une parcelle appartenant à la commune à proximité du bâti. Le conseil municipal du Pont de Montvert est sollicité pour utiliser cet espace public en jardin privé dédié au grand logement. Alain Jaffard, maire du Pont de Montvert, précise que des travaux d'aménagement de village sont prévus autour de l'Église où il est question d'aménager un lieu de repos. Il est tout à fait possible de proposer cette idée au conseil municipal pour avis étant donné que les travaux ne débuteront qu'à l'automne. Il propose que cet espace soit profitable aux deux logements plutôt qu'à un seul.

Deux ouvertures supplémentaires ont été créées sur le toit (velux).

Les limites cadastrales ne correspondent pas aux limites du mur de soutènement derrière le bâti. Ce point devra être mis au clair par l'intervention d'un géomètre ou une entente entre le propriétaire et la commune. Dans la réglementation, l'escalier doit être positionné soit en bordure de

parcelle soit à plus de trois mètres.

Chauffage à granulés avec convecteurs électriques de type radiant, le conseil propose de prévoir la possibilité d'y insérer du bois de chauffage. Nota : l'installation des radiants électriques est obligatoire lorsque l'on prévoit un chauffage à granulés. Le poêle sera installé dans le salon. Une réflexion est portée sur le lieu de stockage des granulés.

Espaces de rangement : le conseil propose de créer un local pour les poussettes en bas des logements. Deux solutions possibles : soit dans la salle des associations soit créer une sorte de terrasse couverte sous l'escalier. Ce local sera utilisé par les deux logements. À chiffrer. La salle des associations quant à elle est classée en Établissement Recevant du Public. Isolée en revêtement linoléum au rez-de-chaussée et revêtement liège avec affaiblissement acoustique au premier étage (isolation sonore entre la salle et les logements). Plancher bois traité en double plancher entre les deux niveaux des logements prévu. Isolation des murs en fermacell, car plus résistance et performante que le Placoplatre. Il est aussi prévu de la laine de bois et un faux plafond acoustique. Entre les deux logements ossature avec isolant pour la désolidarisation des deux logements. Charpente non apparente et en bois traité.

Couverture refaite à neuf entièrement.

L'architecte propose à la C. C. de faire une demande de Certification d'énergie. Le plan de financement sera séparé (partie logement et partie salle des associations). Le projet s'élève à 296 166

TTC pour 15 lots. Le conseil communautaire estime qu'il est de qualité et qu'il répond tout à fait à sa demande. Il valide donc l'avant-projet sommaire. Le projet et plan de financement définitifs seront validés à la réunion du conseil de septembre.

Redéploiement du personnel du Parc National des Cévennes : Présence de Jacques MERLIN et Stéphane GARNIER. Le Président rappelle la délibération prise à la réunion du conseil communautaire du 26 juin 2013 pointant son désaccord sur la réorganisation du personnel du Parc National des Cévennes sur le territoire. Dans sa délibération, le conseil avait sollicité la présence du Parc à la réunion d'aujourd'hui. Entre temps, Jacques Merlin a organisé une réunion le 16 juillet dernier sur le massif du Mont Lozère avec les autres communautés de communes. La parole est donc donnée au Directeur de l'Établissement qui rappelle l'objectif de la réunion du 16 juillet : discuter du choix de l'antenne secondaire du Mont Lozère. Il informe les élus que cette réunion s'est déroulée sous tension. Le Directeur rappelle au conseil communautaire les éléments de la charte et la réforme des Parcs Nationaux liés aux personnels des Parcs. Concernant le Parc National des Cévennes, le choix a été fait de favoriser la réorganisation des postes en interne. C'est en tout cas ce qui a été priorisé dans la démarche du Parc National des Cévennes.

Le Directeur expose que l'ancien poste d'Odile RIVAL, dont il avait été prévu de fixer la base de travail à Génolhac avec obligation de travailler avec les équipes

du Pont de Montvert va finalement être rattaché à l'Écomusée du Mont Lozère pour faire suite à la demande de notre communauté de communes. De plus, des travaux vont être réalisés à l'Écomusée afin d'obtenir un local plus accueillant pour la population et le personnel du Parc (chauffage, étude thermique, travaux d'aménagement) en collaboration avec la commune du Pont de Montvert.

Le directeur a proposé de rattacher les moyens individuels et collectifs des agents au Pont de Montvert. Il y a donc eu modification de la décision par le Parc. Une personne sera basée au Pont de Montvert sous la direction de Stéphan Garnier comme cela a été décidé à la réunion du 16 juillet.

Alain JAFFARD réagit et s'étonne. Pour lui, rien n'avait été décidé à l'issue de la rencontre du 16 juillet. Il expose que le souhait des élus était que la résidence administrative de ce poste soit au Pont de Montvert, car c'est cela qui amène une dynamique en plus sur notre territoire. Or, ce n'est pas le cas ici.

Le Directeur répond que dans le cadre de la réglementation actuelle, ce n'est pour l'instant pas possible. Le domicile des agents étant leur résidence administrative. Le Directeur insiste sur le fait qu'il n'a pas connaissance de l'enveloppe financière qui lui sera attribuée par l'État l'année prochaine et les années à venir sur les charges de personnel du Parc. De plus, il n'a pas non plus connaissance du périmètre définitif du PNC qui sera officialisé à la signature des conventions d'adhésion. Alain Jaffard insiste : 80 % de la surface est en zone

cœur sur le Pont de Montvert et quoi qu'il en soit cette surface fera partie du périmètre du PNC même si la commune ne signe pas la convention. Ceci n'est donc pas un argument légitime pour lui. De plus, il souligne que sur le territoire, la présence des agents du PNC n'est plus ce qu'elle était.

Jacques Merlin expose que dans 3-4 ans, il pourra être envisagé qu'un poste soit attribué au Pont de Montvert. En tout cas, il s'engage à proposer cela au Conseil d'Administration. Au jour d'aujourd'hui, il ne peut assurer à 100 % que cette proposition soit réalisable, car cette décision dépendra des moyens budgétaires et humains qui seront mis à disposition de l'Établissement Public. Pour l'instant, il est difficile d'envisager l'avenir. Le conseil d'administration s'engage à traiter les sujets au fur et à mesure en fonction de ses moyens, mais le contexte financier est incertain.

Stéphan Garnier résume la situation envisagée des agents sur notre territoire : les 8 gardes actuellement en poste sur le mont Lozère investiront le musée pour organiser leurs réunions qui se feront une fois sur deux au Pont de Montvert. La répartition du temps de travail des agents est modifiée pour favoriser une meilleure présence sur notre territoire. On ne peut plus raisonner comme avant, ou toutes les interventions passées par un seul agent (les gardes moniteur). Maintenant certaines missions sont obligatoirement traitées par équipe, car les postes de garde moniteur disparaissent. Le Directeur du Parc a conscience dans le cadre de la réorganisation du personnel du PNC

que les communes ont le sentiment de perdre le lien qui était instauré par le travail des gardes moniteurs. Depuis 2001, les critères de recrutement ont changé. Il a aussi conscience que vu de l'extérieur, le travail instauré par le Parc depuis 40 ans est défavorisé par cette réorganisation. Le Parc est plutôt jugé comme un répressur. Or, d'autres postes sont créés, comme les délégués territoriaux, qui sont eux-mêmes sous la directive du Directeur contrairement aux postes de garde-moniteurs. Ce qui permet de raccourcir nettement les délais de décisions de l'Établissement. Autres avantages de ces postes : travailler au plus proche des projets des collectivités en lien avec la nature et réfléchir à ce qui peut être construit ensemble et donc favoriser le lien et la communication, apporter de la technicité à nos projets et de la valeur ajoutée. Le délégué territorial étant un poste de délégué du Directeur, il est le levier principal du changement de l'organisation du personnel du PNC.

Historiquement, l'antenne de Génolhac est bien située pour aller d'un point à l'autre du mont Lozère. C'est aussi une porte d'entrée touristique.

Le directeur a conscience qu'il doit favoriser la concertation en amont des décisions de l'Établissement pour une meilleure concertation avec les communes concernées.

Les élus se questionnent : notre territoire représente un poids considérable du fait de son implantation en zone cœur et du nombre de ses habitants. Il possède une richesse humaine. Le Parc est-il solidaire de notre

politique du maintien de la population sur notre territoire comme le mentionne l'article de la charte 1_1_2 personnel proche du territoire ? Camille LECAT souligne que les travaux pour la rénovation des bureaux du musée du Pont de Montvert doivent être soignés par le Parc, pour favoriser la volonté des agents d'y venir travailler. De même l'activité du Musée doit évoluer. Le directeur informe qu'à ce sujet, un poste de conservateur a été créé. Il sera repris par Richard Scherrer. Ce poste est voué à instaurer une relation plus étroite avec Mende et le Pays du Gévaudan. Ainsi, le musée du Pont de Montvert serait amené à travailler sur un secteur plus large. Il pourrait devenir un relais de communication.

Stéphan fait part aux élus des aménagements envisagés au musée. Réseaux informatiques et numériques, bureau en contre bas remis à neuf, salle de réunion, salle repas.

Conclusions du conseil communautaire : un peu plus de convivialité de la part du PNC, mais dommageable que le poste du Pont de Montvert soit perdu. Certains élus ont le sentiment que le Parc s'intéresse plus à réaliser des prestations dans l'aire d'adhésion. Les élus auraient été plus favorables à ce que le Parc recrute en ciblant un nombre de 10 agents sur le territoire pour les répartir entre Génolhac et le Pont de Montvert. Ils souhaitent vivement être associés au projet de rénovation des locaux de l'Écomusée pour qu'il soit plus attractif, étant donné que ce sont les agents du Parc qui vont décider de s'installer dans nos locaux.

- Fax : 0.20 € par page.
- CD rom : non modifié (2 €)

Concernant les horaires de la cyber-base, étant donné qu'un recrutement en contrat d'avenir est en cours (35 h hebdo) le conseil communautaire décide d'ouvrir au public deux demi-journées de plus par semaine : le mercredi après midi, le samedi matin et/ou le vendredi après midi. Pour organiser les nouvelles missions qui sont confiées aux agents de la C. C., sur proposition de Myriam (secrétaire générale de la C. C.) il est décidé d'organiser une réunion avec le personnel en septembre. Jean Paul VELAY et Daniel MATHIEU seront présents. D'autres élus pourront s'y joindre s'ils le souhaitent. Il sera question de traiter des missions de chacune pour optimiser le temps de travail.

Scènes croisées : bilan 2013 et présentation des projets 2014 : Daniel M. informe que l'Adda Scènes Croisées est venue présenter les spectacles qui ont été réalisés sur le territoire en 2012/2013 dans le cadre de la convention que la C.C. signe chaque année avec la structure. Ces spectacles sont réalisés en partenariat avec le foyer Rural Passe Montagne du Pont de Montvert. Au total, 140 entrées pour l'après-midi d'un Foehn (99 la première séance et 41 la deuxième). 43 entrées pour le spectacle « au milieu du désordre ».

En 2013/2014, deux nouveaux spectacles sont programmés : 1- « un homme qui dort » d'après l'œuvre de Georges Pérec par la compagnie « La Grande Mêlée » le dimanche 20 avril prochain. Le coût est de 520 € pour la C.C. une

animation sur le thème de l'emprisonnement devrait être organisée à l'Espinas. 2- « Circulaire », spectacle confrontant le langage, les gestes, les mouvements d'objets manipulés et le son. Il se déroulera le 1er février 2014. Coût : 290 € pour la C.C.

Points sur les projets en cours :

- Espinas : les travaux de la plate-forme ont été réalisés ainsi que les fouilles. Pour le lot charpente, deux courriers recommandés ont été adressés à l'entreprise pour le respect des délais, car impératif de couverture pour le 25 octobre. Chantier jeunes : le dégagement de la ruine et la construction des murs ont été réalisés. Camille LECAT a jugé que sur le travail de la ruine, la motivation était au rendez-vous à la différence du travail sur le mur où il a trouvé que l'équipe manquait de dynamisme. Mais cette expérience fut enrichissante.

Comptes rendus réunions/commissions :

COFIL enfance et jeunesse et réouverture crèche St Frézal de Ventalon : le comité de pilotage pour la gestion de l'enfance et la jeunesse sur les deux C.C. a eu lieu hier le 25 juillet à Florac. Il était question d'établir un compte rendu moral et financier du 1er semestre 2013, de faire un point financier sur le CEJ 2012 ce qui a permis de suivre la fréquentation de chaque structure de très près et de continuer de réfléchir à des stratégies. L'ouverture de la Crèche de St Frézal a été discutée. La fréquentation de la crèche du Pont de Montvert le mercredi est en forte augmentation

(8 enfants inscrits pour septembre). Pour réouvrir le lieu de St Frézal un jour par semaine sans surcoût, il faudrait donc demander un avenant au CEJ et laisser ouvert le mercredi au Pont de Montvert. D'ores et déjà la CAF n'y est pas favorable. 4 enfants fréquenteraient la structure en septembre. Le coût financier pour les collectivités va être élevé. Le COPIL a recherché d'autres solutions : il sera proposé à la mairie de St Frézal de mettre le local de la crèche à disposition d'une assistante maternelle. Dans la réglementation, 4 enfants peuvent être pris en charge dès septembre/octobre. Ceci permettrait aussi, pour un coût moins élevé d'ouvrir la crèche deux jours par semaine au lieu d'un seul. Caroline Bisotto se charge de prendre les renseignements nécessaires et de contacter la commune de St Frézal sur le sujet.

Questions diverses :

1- Création d'une sous régie cyber-base pour l'antenne de l'Espinas : au vu de la création de l'antenne cyber-base à l'Espinas, une sous régie de recette doit être créée. Un avenant à la régie actuelle, pour créer cette sous régie, doit être pris. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité des membres présents. Il autorise le Président à signer les documents.

2- Budget enfance et jeunesse : pour donner suite à la réunion du COPIL d'hier, des régularisations sont nécessaires sur le budget enfance et jeunesse 2013 dans le cadre du point financier entre les deux C.C. pour 2012. Le conseil communautaire donne pouvoir au Président pour prendre les délibérations modificatives nécessaires.

3- Remboursement des frais d'hébergement et de restauration au réel pour les agents de la collectivité : le conseil communautaire délibère pour que soit remboursés ces frais au réel. En effet, aucune délibération n'avait été prise à ce sujet, car les frais d'hébergement sont rares, mais à l'occasion d'un déplacement de Magali pour la formation Indisign, la perception de Florac a refusé de payer sans avoir de délibération du conseil communautaire. À l'appui de cette décision, le paiement pourra être effectué.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 20 h 30

En coup de vent



La « Gym Volontaire vous va si bien » Fait sa rentrée...

Chose promise... votre animatrice Delphine vous attend pour des séances sportives la semaine du 17 septembre.

Au programme!

Pour les enfants : gym trois pommes (de 3 à 5 ans) et récréagym (de 6 à 10 ans)

Nous souhaitons fonctionner comme à l'escalade avec un roulement de parents pour récupérer les enfants à 16 h 30 avec un goûter collectif et qui les emmènerait à la salle polyvalente pour 17 h, donc votre présence est importante au premier cours.

Lundi gym trois pommes (de 3 à 5 ans)

jeudi récréagym (de 6 à 10 ans)

de 17 h à 18 h

Pour les adultes : gym plurielle (à partir de 18 ans)

Delphine vous proposera deux séances par semaines, avec possibilité de venir aux deux si cela vous dit.

Mardi de 12 h 15 à 13 h 15

Jeudi de 18 h 30 à 19 h 30

Pour les séniors : actigym : atelier équilibre mémoire

Les séances ont lieu les mardi de 14 h à 15 h,

Gratuit la 1^{ère} année pour les plus de 55 ans grâce à nos partenaires : CARSAT, Mutualité Française et coderpa

POUR VENIR!

Munissez vous ou les enfants d'une tenue de sport, d'une bouteille d'eau et de chaussures à semelles amortissantes et rendez-vous à la salle polyvalente du Pont de Montvert.

Pour toute inscription ou information
sur les tarifs, appeler
Delphine Ramdane
au 04 66 45 84 07 ou 06 87 26 97 07
ou sur d.ramdane@orange.fr



Fidèles lecteurs, à vos stylos (ou claviers) !

Comme vous pouvez le constater, vous êtes en train de parcourir le N° 99 du « Vent des Bancels »...

Ce qui veut dire que dans 3 mois le n° 100 paraîtra.

A cette occasion, nous invitons celles et ceux qui le souhaitent à s'exprimer sur ces nombreuses années passées ensemble au sein des pages de votre journal, à nous communiquer leur sentiment sur cette revue.

Ces témoignages seront publiés dans le cadre de la rubrique « plume au vent » du N° 100.

Alors, si cela vous dit, transmettez-nous vos écrits (environ une quinzaine de lignes maximum, mais, bon, si vous avez envie d'en dire un peu plus, n'hésitez pas!) avant le 15 novembre par courrier au Vent des Bancels, Mairie, 48240 Saint-Frézal de Ventalon, ou mieux, par courrier électronique à mamartinez@cyber-base.org.

Merci pour votre fidélité !

La Rédaction.



Ateliers Cyber-base

Votre cyber-base
« Cévennes mont Lozère »
se déplace à l'Espinas...



*La cyber-base
« Des Cévennes au mont Lozère »
ouvre une antenne à l'Espinas,
afin de proposer des ateliers
d'initiation à l'informatique...*



Comment y participer ?

Il vous suffit de vous y inscrire soit, par téléphone au
04 34 09 06 14 ou par mail
cybermdepondemontvert@gmail.com.

Les tarifs sont de 12 € par semestre et 24 € par an ou 1€ de
l'heure pour adhérer à la cyber-base.

Cette nouvelle antenne permet
d'accompagner les personnes qui le
souhaitent dans une démarche
d'initiation aux technologies de
l'information et de la
communication.

Elle s'adresse à tous les publics
(enfants, demandeurs d'emploi,
entreprises, personnes en activité,
retraités...)

L'espace cyber-base « des Cévennes
au mont Lozère » s'adapte à chacun
(en groupe ou en individuel), afin
que tout le monde puisse
appréhender les nouvelles
technologies de l'information à son
rythme.

Suite à ces ateliers, 1h30 d'accès
libre aux ordinateurs est proposée :
de 15h30 à 17h.

En coup de vent

Des changements au Centre de Loisirs Méli-Mélo

Depuis plus d'un an les effectifs de l'ALSH Méli-Mélo du Pont de Montvert dépassent rarement les 5 enfants ; la réglementation nationale rendant obligatoire la présence de deux salariés quel que soit le nombre d'enfants, au vu du coût que ce fonctionnement entraîne, l'association Trait d'Union en accord avec les élus de la Communauté de Communes des Cévennes au mont Lozère a pris la décision de fermer l'ALSH les mercredis et de trouver un autre mode d'ouverture pour les vacances scolaires.

Cette fermeture prendra effet à la fin des vacances de Toussaint, ainsi l'ALSH n'ouvrira pas ses portes le mercredi 6 novembre.

Cependant l'association « Trait d'Union » n'est pas à cours de propositions en direction de son jeune public. Elle travaille actuellement au montage de différents séjours en lien avec l'ALSH itinérant de Ste Croix et St Étienne Vallée Française pour les vacances scolaires. Au programme : séjour ski, séjour en péniche sur le canal du midi, séjour itinérant avec des ânes, ateliers d'Arts plastiques sur le thème des blasons, l'éveil musical...

Une plaquette de présentation sera éditée courant novembre 2013.

Néanmoins il sera demandé à tous de jouer le jeu, en respectant les délais d'inscription et les versements d'arrhes nécessaires au bon déroulement de ces projets une fois de plus coûteux, mais qui espérons-le sauront redonner goût aux plus jeunes de se rencontrer en d'autres lieux pour vivre des expériences collectives et formatrices, encadrés par des animateurs et animatrices diplômés.

L'avenir dira si ces nouvelles orientations sont adaptées aux souhaits

des familles et surtout aux principaux intéressés : les enfants du canton.

En outre l'association « Trait d'Union » est ouverte à toute suggestion, demande et doléance de toutes et tous, tous âges et fonctions confondus.

Caroline Langlois-Bisotto
coordonnatrice

Séjours prévus

- Séjour ski mars 2013 au Lioran
- Séjour à Meyrueis été 2012
- Séjour à la ferme d'Aulas été 2013

Contact

06-69-90-21-62

assotraitdunion48@orange.fr



ZAE Masméjean : Une opportunité à saisir...

Cette zone d'activités économiques est répartie sur trois lots : Lot1 : 1500 m², Lot2 : 1300 m², Lot3 : 1100 m². Le tarif est évalué en fonction des travaux aux environs de 11 euros HT le mètre carré. Les travaux de terrassement et réseaux ont commencé, la zone sera donc opérationnelle fin novembre 2013.

Elle est destinée à tout porteur de projet voulant réaliser une construction à usage artisanal ou de petite industrie, de services ou de bureaux à usage commercial dans la mesure où ce commerce est lié directement à la production de l'entreprise.

**Communauté de communes
des Cévennes au Mont Lozère**

Pour plus de renseignements,
vous pouvez contacter
la communauté de communes
au 04 66 32 93 30.



